

Aujourd'hui

S3 MATCH D'UN COUP SÜR

Floyd Youmans n'alloue qu'un coup sûr et deux buts sur balles, et permet aux Expos de vaincre les Astros de Houston, 1 à 0.

A4 HYPERTENSION

Selon le Dr Pavel Hamet, la médecine traditionnelle se doit de faire confiance aux nouveaux médicaments contre l'hypertension.

A9 CSST

La situation financière de la Commission de santé et de sécurité du travail est loin d'être aussi précaire que certains pourraient le penser.

B1 CONTRATS

L'affaire des contrats «oubliés» par l'appareil administratif remet sur le tapis le problème de l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

E1 JUSTE POUR RIRE

C'est aujourd'hui que débute le Festival juste pour rire, un marathon bilingue de l'humour qui se poursuivra jusqu'au 19 juillet.

Sommaire

Annonces classées.....	B4 à B8, D4, D10 à D13
Arts et spectacles informations.....	E1 à E5
horaires.....	E8
Santés dessinées.....	B6
Décès, etc.....	D14
Economie.....	cahier D
Editorial.....	B2
Etes-vous observateur?.....	B4
Feuilleton.....	B7
Horoscope.....	B5
Le monde.....	E6
Mots croisés.....	D11
«Mot mystère».....	D10
Television.....	E2
Tribune libre.....	B3
Vivre aujourd'hui	
Decorations.....	cahier C

TABLEAU SPORTS

Mots croisés.....	10
Tom Lapointe.....	6

North et Casey voulaient créer une CIA parallèle

JEAN-FRANÇOIS LISÉE
collaboration spéciale
WASHINGTON

Le défunt directeur de la CIA, William Casey, entendait se servir des profits tirés des ventes d'armes à l'Iran pour financer d'autres opérations secrètes, a confirmé hier le lieutenant-colonel Oliver North.

«Nous voulons quelque chose qui existe en permanence et qu'on peut utiliser sans

délai», avait dit Casey au lieutenant-colonel qu'il semblait avoir pris sous son aile. L'ex-chef de la CIA avait d'ailleurs lui-même imaginé la mise sur pied de compagnies privées pour organiser l'aide secrète aux contras et suggéré de recruter le général Richard Secord pour diriger le tout.

Lors de sa deuxième journée de témoignage riche en rebondissements, le lieutenant-colonel North a révélé que l'idée de tirer des profits de la vente d'armes à l'Iran provenait de l'émissaire israélien Amiran Nir, qui voulait s'en servir pour financer

notamment trois opérations secrètes que North a simplement identifiées comme «T-A 1, 2 et 3». Aucun de ces projets ne s'est réalisé et Casey souhaitait organiser d'autres activités au-delà de celles-là, a dit North. Le lieutenant-colonel a ainsi confirmé la thèse qui veut que Casey entendait créer une CIA-bis, qui aurait échappé aux contrôles gouvernementaux américains.

L'idée de se servir des profits pour financer spécifiquement les contras nicaraguayens a cependant été d'abord émise par

le marchand d'armes iranien Manuher Ghorbanifar. Lors d'une réunion en Europe en janvier 1986, alors que North soulevait des objections à la procédure proposée de ventes d'armes contre la libération d'otages, Ghorbanifar l'a pris à part dans une salle de bains pour le convaincre. «Écoute, a dit l'Iranien, j'ai vu ton nom dans les journaux, je sais ce que tu fais dans tes temps libres, tu aides les contras. Pourquoi n'utiliserais-tu pas une partie de l'argent pour ça?» «J'ai pensé que c'était

VOIR NORTH EN A 2

La Cour d'appel accorde \$3,8 millions à une handicapée

JOYCE NAPIER

Cette «journée de plein air» organisée par l'école Guillaume-Mathieu, en banlieue de Québec, en janvier 1979, avait changé sa vie de façon dramatique. Nadine Boulianne n'avait que dix ans; assise dans une luge et faisant une descente rapide avec son amie Joanne Asselin, elle heurtait une motoneige arrêtée au bas de la pente enneigée.

À la suite de cet accident, la jeune Nadine maintenant âgée de 18 ans, est devenue une handicapée, alors que son amie qui avait 11 ans à l'époque, devait se remettre de ses blessures superficielles. Pour la jeune handicapée, la vie ne devait plus être la même. Encore aujourd'hui, et fort probablement pour toujours, elle ne peut plus tenir d'objets entre ses mains. Elle a du mal à parler et à se concentrer et aura toujours besoin qu'on l'aide à se déplacer, à se lever, à se laver, à vivre en somme.

Cette semaine, après un premier jugement rendu voilà trois ans, la Cour d'appel du Québec lui a accordé \$3,8 millions, intérêts compris, à titre de dommages, pour lui permettre de mener une vie aussi agréable que possible dans sa condition.

«Elle était heureuse et soula-

VOIR COUR EN A 2

Mulroney et son cabinet restreint se barricadent

d'après Canadian Press
EDMONTON

Anxieux d'assurer la sécurité des membres du cabinet restreint lors de la réunion spéciale que celui-ci entame à Edmonton aujourd'hui, le bureau du premier ministre Mulroney a fait aménager, pour la somme de \$3000, des parois insonorisées, ainsi qu'une porte en acier, dans l'édifice de l'Université de l'Alberta où doit se dérouler ce meeting.

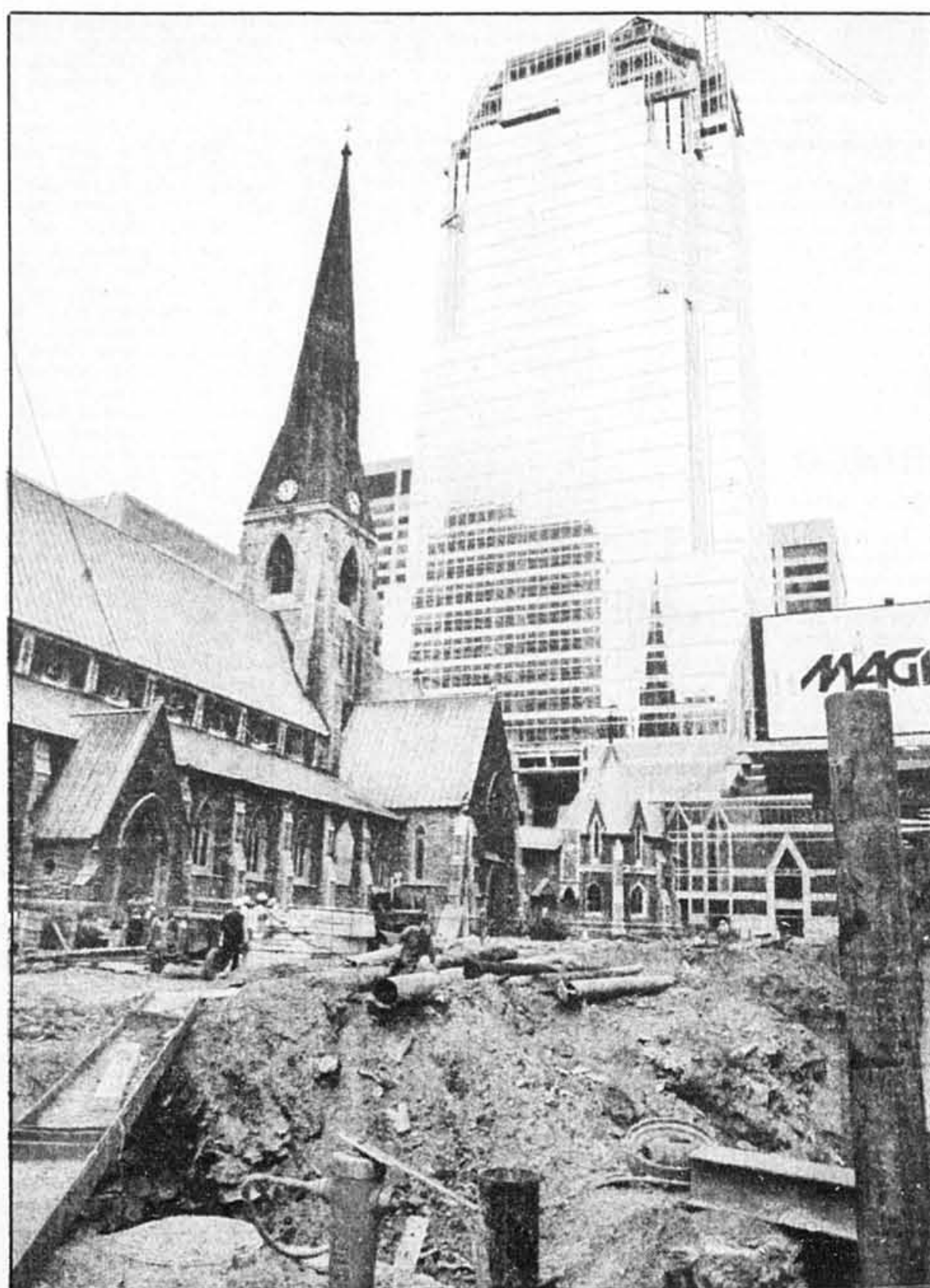
Selon Marilea Wolfe, porte-parole du ministère des Travaux publics, ce sont les contribuables qui assumeront ces frais, tout autant que ceux qu'occasionneront les mesures de sécurité extraordinaires prises à l'occasion de cette réunion de deux jours, qui se tiendra à la Faculté d'administration.

Ces dépenses extraordinaires ont soulevé l'ire des néo-démocrates albertains, qui se demandent pour quelle raison M. Mulroney n'a pas choisi plutôt l'Hôtel du gouvernement, ancienne résidence des lieutenants-gouverneurs, qui a été restaurée pour accommoder précisément des réunions de ce genre.

«Pourquoi dépenserait-on inutilement de l'argent lorsque nous possédons déjà un immeuble tout équipé et parfaitement sûr?», a fait remarquer Pam Barrett, leader néo-démocrate à l'Assemblée législative.

Un porte-parole de l'université a fait savoir que le bureau de M. Mulroney avait avisé celle-ci qu'il cherchait un endroit propice

VOIR MULRONEY EN A 2



Une prouesse technologique: un centre commercial sous une cathédrale.

PHOTO MICHEL GRAVEL, LA PRESSE

Un centre commercial sous une cathédrale

JEAN-PAUL SOULIÉ

«C'est un projet très ecuménique!» Quand c'est un évêque qui le dit, il faut bien y croire! Un projet commercial aussi, mais l'un n'empêche pas l'autre. Et en plus, c'est une prouesse technologique: creuser un centre commercial en dessous d'une cathédrale, c'est un exploit!

Le promoteur, Eugène Riesman, un juif de Boston, l'évêque anglican de Montréal, Mgr Andrew Hutchison, et la très québécoise et catholique romaine compagnie d'assurance Les Coopérants présidée par Pierre Shooner sont bien d'accord sur tout ça.

Ce projet ecuménique, ce sont trois étages souterrains entre les magasins La Baie et Eaton, et entre Sainte-Catherine et de Maisonneuve, juste en dessous de la cathédrale anglicane de Montréal, au sud de l'édifice tout neuf des Coopérants.

En dessous de la cathédrale anglicane, il y aura un stationnement pour 300 voitures, et deux étages de commerces de détail. L'édifice des Coopérants sera terminé d'ici à la fin de l'année. Il est d'ailleurs déjà occupé par certains de ses locataires, même si sa construction n'est pas encore terminée. Mais il faudra un an encore pour parachever les travaux de creusement des galeries de boutiques et du stationnement en sous-sol.

Eugène N. Riesman, président du conseil de La Corporation Première du Québec, est sans doute un des plus anciens

VOIR CENTRE EN A 2

Montréal-Texas en poids lourd



Ringo et Spécial K

-2-



PAUL ROY

envoyé spécial de
La Presse
RICHWOOD,
Kentucky

Le «Richwood Truck Stop» est à mi-chemin entre Thetford Mines, d'où est parti Gaetan Vachon avant-hier, et Houston, où on devrait arriver demain soir: 1020 milles d'un bord, 1018 de l'autre.

On prévoyait coucher ici hier soir mais, vers minuit et quart, 30 milles avant Cincinnati, Gaetan a glissé sa van dans une halte: «Je suis fatigué! Ça va être tout pour ce soir.»

Alors on est arrivé à Rich-

wood à 8 h 30 ce matin et on en est reparti à 11 h 30, il y a 15 minutes. Trois heures pour faire le plein, prendre sa douche, se raser et déjeuner.

Le Truck Stop de Richwood en est un de moyenne importance. Tantôt, quand nous sommes partis, il restait autour de 150 camions dans son parking. «Le soir, ça peut aller jusqu'à 250, signale Gaetan. Il arrive qu'il faut en faire le tour une couple de fois pour y trouver une place. Mais aucune comparaison avec l'arrêt de Jessup, au sud de Baltimore, où tu peux trouver 600 camions alignés, certains soirs!»

Gaetan aime bien l'arrêt de Richwood: «Ici, les douches sont propres, dit-il. Moi, j'aime mieux rester dans ma silette que me laver dans celle des autres.»

VOIR RINGO EN A 2

Les complémentaires, une épreuve de plus pour John Turner

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le lundi 20 juillet, les électeurs de trois circonscriptions fédérales où se tiendront des élections complémentaires (St. John's East à Terre-Neuve, Hamilton Mountain en Ontario et le Yukon) remettront peut-être en cause le leadership de John Turner.

Déjà l'objet de critiques de la part des nombreux dissidents au sein de son groupe de députés, M. Turner risque plus que les autres chefs de partis dans ces élections complémentaires.

Le chef de l'opposition officielle doit en effet convaincre les siens qu'il peut, mieux qu'Ed Broadbent, canaliser le mécontentement à l'endroit du gouvernement conservateur.

Pour faire cette démonstration, M. Turner devra tirer son épingle du jeu dans les trois comtés en cause. Faute d'arracher l'un des deux sièges conservateurs ou de ravir celui que détenaient les néo-démocrates, il devra au moins re-

hausser la position des libéraux, disent les dissidents.

Advenant que les candidats de M. Turner mordent la poussière dans chacune des circonscriptions, ou, pire encore, qu'ils se retrouvent loin derrière les néo-démocrates, la vieille blessure serait de nouveau à vif.

«Nous ne pouvons nous permettre de courir à la catastrophe électorale avec un chef en perte de vitesse dans les sondages, incapable de faire l'unité de son caucus et supplanté par Ed Broadbent pour rassembler les voix d'opposition», affirme un stratège libéral.

Même si le congrès libéral de novembre a confirmé de manière éclatante le leadership de John Turner, d'autres parlementaires viendront se joindre aux contestataires, prédit l'adjoint d'un député jusque-là fidèle à son chef. L'exécutif pourrait faire comprendre à ce dernier que le moment est venu de partir.

Dévouée à John Turner et très engagée dans la campagne de Hamilton-Mountain, la députée libé-

VOIR TURNER EN A 2

Toutes les 9 minutes, Royal LePage vend une maison quelque part au Canada.

842-5011



ROYAL LePAGE

C'EST BON DE CONNAÎTRE DES CONNAISSEURS

SUITE DE LA UNE

CENTRE

Un centre commercial sous une cathédrale

promoteurs du centre-ville de Montréal, et certainement un des plus têtus. C'est aussi le plus agréable guide qui soit pour visiter le quartier. Avant d'atteindre l'édifice en construction des *Coopérants*, il explique avec délice «sa» rue McGill College, qui va devenir «une des plus belles artères de Montréal», entre la déjà vieille Place Ville-Marie et la montagne.

Conteur passionné, il explique, dans son bureau de la tour *Industrielle Vie* qui domine son champ de bataille, une rue bouleversée par les chantiers: «McGill College a été pendant longtemps la rue des Réves Brisés pour les promoteurs. Au début du siècle, ce coin de Montréal avait été acheté par le CN qui creusait en dessous le tunnel sous le mont Royal, avant la guerre de 1914-18. La compagnie voulait se protéger contre les effondrements possibles. Mais le projet de la compagnie ferroviaire de faire de McGill College l'équivalent de Park Avenue à New York n'a jamais vu le jour.

«Ensuite, pendant des années, il y a eu des maisons de chambres. Parfois des taudis, et chaque fois que des promoteurs tentaient de faire quelque chose, ça échouait! À un certain moment, devant l'inertie de la Ville de Montréal, il a même songé à proposer au maire Jean Drapeau de rebaptiser la rue... «promenade des Anglais!»

Du boulevard de Maisonneuve, après trois autres réalisations de sa société, *Les Terrasses*, puis le 2020 et le 2001 University, l'édifice des *Coopérants* s'ouvre déjà, par une voûte gothique, sur la cathédrale anglicane. La vieille église est ceinturée par une gaine de béton armé, son sous-sol a été quadrillé de câbles de tension, et d'énormes piliers ont été creusés pour rejoindre le roc, loin dans les profondeurs, à plus de trois étages en dessous de la rue.

«Et pendant tout le temps que dureront les travaux, les fidèles peuvent aller prier à n'importe quelle heure, pour que tout ça ne s'effondre pas, dit en riant M. Riesman. Et nous les encourageons à le faire!»

Le doyen Andrew Hutchison, recteur de la paroisse de la *Christ Church Cathedral* et évêque du diocèse anglican de Montréal, est assez heureux que sa cathédrale reste ouverte au milieu de cette tornade qui transforme le quartier en un petit Beyrouth. Il est très urbain, même si souvent ses fidèles viennent de Saint-Jean ou de Knowlton, dans les Can-

tons de l'Est. Ses bureaux sont situés, pour le moment, Place Ville-Marie.

Mais Monseigneur regrette un peu que l'ancien presbytère, qu'il n'utilisait d'ailleurs plus, soit reconstruit tel qu'il était. Une faute de goût, même si elle est fidèle à l'histoire. Et d'autant plus que cet édifice est gardé par le promoteur pour y installer un restaurant de luxe.



M. Eugene N. Riesman

S'il déplore la perte de cet espace, Mgr Hutchison se réjouit de retrouver un sous-sol qui pourra être utilisé à des fins communautaires. Et l'occuménisme ne perdant pas ses droits, il aime rappeler que Pierre Shooner, le président des *Coopérants*, lui a dit qu'avec son édifice directement relié à la cathédrale, Saint-Jean Baptiste entrerait de plain-pied chez les anglicans!

RINGO

Ringo et Spécial K

Un bon endroit pour dormir aussi, où on ne risque pas de se faire réveiller à 2h du matin par une prostituée — on les appelle «lot (pour parking lot) lizards» — qui frappe sur la porte: «Need a date? Wanna have some fun?»

Le prix (pour une date) jouent autour de \$20, mais en début de soirée, il y a moyen de se négocier un spécial à \$10.

On ne trouve pas de prostituées à Richwood, mais on peut y laver son linge, y acheter des boîtes de cow-boy, des sous-vêtements, des outils, une brosse à dents, un habit de Zorro... Un vrai petit paradis terrestre, quoi.

Oeufs et poulet frit

Là, on roule sur l'Interstate 71,

en plein Kentucky. Tantôt, au déjeuner, ils servaient les oeufs avec du poulet frit.

Très beau ce qu'on voit du Kentucky tout de suite: vert et accidenté, avec des vaches qui pousent ici et là.

Robert Lamarche nous suit depuis hier soir. Il s'en va livrer du papier journal près de Birmingham, en Alabama.

Camionneur indépendant, comme Gaétan, il travaille pour «Robert Transport», de Rougemont. L'an dernier, il a roulé 165 000 milles. «J'avais des paiements de \$3400 par mois à faire sur mon camion, explique-t-il. Fallait que je roule, j'avais pas le choix.»

Je sais tout ça sur Robert parce que Gaétan et lui se parlent beaucoup dans leur CB, et parce qu'on arrête ensemble aux haltes depuis hier.

Robert, 41 ans, petit bedon, moustaches tombantes, cheveux gris et bottes de cow-boy, est un gars sympathique avec qui Gaétan s'entend bien. Son nom de CB: Ringo. Celui de Gaétan: Spécial K, une vieille histoire qui n'a rien à voir avec la marque de céréales mais plutôt avec un autre camion de marque Kenworth — le K — qu'il avait vers 1973 et qui était particulièrement performant.

Les deux sont parmi les plus anciens chauffeurs de leur compagnie respective. Ce qui fait qu'ils peuvent choisir les meilleurs voyages et qu'ils se disent «assez bien traités».

Mais d'autres indépendants rencontrent depuis le départ se disent moins gâtés. Premier grief, le millage: «On se fait fourrer par les compagnies!», dit l'un d'eux.

«Les compagnies ont des cartes de millage sur lesquelles elles se basent pour nous payer. Sauf que pour arriver avec leurs cartes, il faudrait couper à travers les champs. Ça fait qu'à chaque voyage, tu fais 50 ou 100 milles gratis pour la compagnie.»

Selon lui, les compagnies de transport ont le beau jeu avec les indépendants: «Ils savent que tu as des gros paiements à faire à chaque mois. Si ça ne fait pas ton affaire, ça fera l'affaire d'un autre. On s'appelle indépendants mais les compagnies sont pas mal plus indépendantes que nous!»

Les gars de Cascades

Si on n'est pas indépendant, c'est qu'on est à l'emploi d'une compagnie qui a sa propre flotte de camions. «C'est à peu près aussi payant, précise Gaétan Vachon, et en plus, tu as droit aux avantages sociaux habituels: vacances, assurance-chômage, congés de maladie... Nous, on n'a rien de ça.»

L'envers de la médaille? «Nous, on a plus de liberté et on choisit notre équipement à notre goût. Eux, ils prennent ce qu'on leur donne. Et des fois, ça ne vaut pas cher.»

Une exception: les chauffeurs de la compagnie «Papiers Cascades», de Kingsey Falls. Salariés, ils peuvent gagner jusqu'à \$50 000 par an. Et en prime, ils sont traités comme des pilotes de F-18: l'employeur leur achète le camion de leur choix, équipé et décoré (!) à leur goût. Et ils participent aux bénéfices.

Ils sont les premiers à l'admettre: «Les frères Lemaire (les propriétaires de «Papiers Cascades») sont fiers de leur compagnie, de leurs employés et de leur flotte de camions», dit Pierre Messier, rencontré le long de la «401» avant-hier. Son collègue Real Saint-Pierre, qui voyage avec son fils Steve, cinq ans, acquiesce: «Yes Sir!»

Le Kentucky que l'on traverse est décidément très joli. Robert va nous suivre jusqu'à Nashville, au Tennessee. Après, nos routes vont se séparer. Il va décharger ce soir près de Birmingham et recharger demain en Caroline du Nord. Un voyage d'électrodes, lui a-t-on annoncé ce matin au téléphone.

C'est impressionnant de constater tout ce qui voyage par camion sur les routes américaines. Vers minuit hier, au moment de nos arrêter, le trafic de camions roulait encore serré sur la «75». Des TV diners, des déchets radioactifs, de l'eau, du bois, des autos, du pétrole, des meubles de parterre...

La plupart des routiers étaient seuls dans leur cabine. Au FM, Kenny Rodgers chantait *Coward of the County*.

C'est l'histoire du gars qui promet à son vieux père agonisant qu'il ne se servira jamais de ses poings dans la vie.

Il est tellement fidèle à sa promesse qu'on en vient à le surnommer «le lâche du comté». Jusqu'au jour où trois brutes s'avisent de violer sa blonde. N'écoutez que son courage, le «lâche» leur administre une monumentale correction et, s'adressant à la photo de son père, il déclare: «Des fois, papa, un homme doit aussi savoir se battre!»

Tous les routiers connaissent cette édifiante histoire. Mais, à minuit, perché dans une cabine de Kenworth, à dix pieds au-dessus du niveau d'une route sans fin, on aime bien se la refaire chanter.

(À suivre)

TURNER

Les compléments, une épreuve de plus pour John Turner

rale Sheila Copps partage un peu ce point de vue.

«C'est important pour M. Turner d'enlever ce siège au NDP», dit-elle, «car cela démontrerait que le Parti libéral demeure l'opposition officielle, l'alternative au gouvernement.»

Mme Copps s'empresse d'ajouter que sa candidate a une dure cote à remonter dans Hamilton, où le NDP a gagné en 80 et 84, laissant le libéral loin derrière. Les conservateurs avaient cependant enlevé le comté aux libéraux en 79.

Défaitisme

Sans aller jusqu'à la résignation, force est de constater que les libéraux font preuve d'un certain défaitisme à l'approche de ces élections complémentaires. A tout le moins, ils se préparent à justifier une éventuelle défaite.

Selon un membre de l'exécutif national du Parti libéral, André Lizotte, la question sera certainement abordée lors de la réunion régulière de cette instance supérieure samedi et dimanche à Ottawa.

D'après lui, la défaite des trois candidats libéraux ne serait pas un recul puisque le parti ne détient aucun des trois comtés auparavant. On ne pourrait donc en tenir rigueur au chef.

Ce dernier a d'ailleurs déclaré hier à St. John's (Terre-Neuve) qu'il se contenterait d'une seule victoire. «Même si nous ne gagnions qu'à un seul endroit, ce serait déjà quelque chose pour nous». Ces élections complémentaires, a-t-il dit, ne constitueront pas un test pour mon leadership. «Je les considère plutôt comme un test de l'état d'esprit des Canadiens», a-t-il conclu.

Le député de Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, fait le raisonnement suivant: «Aucun gain pour nous, ce ne serait que le statu quo», dit-il. «Cela démontrerait aussi que la dissension nous fait mal.»

Solidaire de M. Turner, il note que son parti était «numéro un» dans les sondages avant que le caucus ne soit secoué par la dissension.

Pour un ancien député monténégrin maintenant à l'écart de la vie politique, toutes ces querelles nuisent énormément à la perception du parti au sein de la population.

«Les libéraux n'ont pas l'air de savoir où ils vont, le chef semble faible et les électeurs hésitent à lui donner leur appui même s'ils sont insatisfaits du gouvernement conservateur», dit-il.

«Les dissidents se font des illusions s'ils pensent encore changer de chef avant les élections générales, car il n'y a aucun moyen de faire cela», souligne l'ex-député.

Partageant cette analyse, André Lizotte confirme que la constitution du parti ne prévoit pas d'autres mécanismes de remise en cause du leadership après un congrès comme celui de novembre.

«L'exécutif pourrait retirer sa confiance au chef et cela lui rendrait la vie difficile, mais ne l'obligerait pas à partir», dit M. Lizotte.

«Mais nous sommes loin de blâmer notre chef, nous avons au contraire approuvé son action sans réserve dans l'affaire du lac Meech, il y a trois semaines.»

Cette démarche inusitée de la part de l'exécutif ne visait qu'à faire taire la dissension au sujet de la position constitutionnelle de M. Turner; cependant, elle ne pourrait lui servir de paratonnerre au lendemain des élections partielles.

MULRONEY

Mulroney et son cabinet restreint se barricadent

pour ce meeting, et que finalement, on avait opté pour deux étages de la Faculté d'administration.

Les parois insonorisées, ainsi que la porte d'acier qui interdira aux intrus l'accès aux deux étages utilisés par le premier ministre et les membres du Comité des priorités et de la planification, seront démantelées après la réunion, a précisé Pat Warrington, de la Faculté d'administration, en soulignant que le bureau du premier ministre s'était engagé à payer tous les frais, en demandant à l'université d'envoyer les factures à Ottawa.

Le premier ministre a retenu par ailleurs une salle de conférence pour lui-même, et une seconde pour les membres du comité.

Mme Barrett affirme que ces dépenses constituent un gaspillage de l'argent des contribuables. Elle fait remarquer à ce propos que par contraste, le budget de l'Université de l'Alberta a été réduit de trois p. cent cette année.

M. Mulroney et les membres de son cabinet restreint ont tenu plusieurs réunions à travers le pays depuis l'accession au pouvoir des conservateurs, en 1984, notamment à Vancouver, Saskatoon et St. John's (Terre-Neuve).

Ces meetings sont généralement suivis d'importantes déclarations, et l'on croit savoir que le gouvernement annoncera, après celui-ci, son intention d'offrir sur le marché public une partie des actions de la société Air Canada.

Par contre, Don Getty, premier ministre de l'Alberta, a dit douter que cette occasion donne lieu à une déclaration sur le programme tant attendu d'initiatives économiques pour l'Ouest auquel le vice-premier ministre, Don Mazankowski — un député albertain — travaille depuis plusieurs mois.

Cette opinion semble avoir été immédiatement confirmée par M. Mulroney lui-même à son arrivée, hier soir, à l'aéroport municipal d'Edmonton. «Je ne suis pas porteur de présents lorsque je voyage, et vous non plus», a-t-il dit en réponse aux questions des journalistes, en laissant entendre toutefois que le plan de développement de l'économie de l'Ouest serait annoncé «très bientôt».

Les journalistes s'entassaient derrière une barrière surmontée de fils barbelés, et le premier ministre a affirmé, en souriant, que cette idée ne venait pas de lui. «Ce n'est pas moi qui l'ai érigée», a-t-il dit. «En ce qui me concerne, vous êtes tous les bienvenus. Mettez-le sur le compte de John Crosbie (le ministre des Transports).»

NORTH

North et Casey voulaient créer une CIA parallèle

une bonne idée, et je le pense toujours», a dit North hier.

William Casey aussi était enthousiaste. «C'est l'ironie suprême, c'est l'opération secrète suprême», aurait dit un Casey toutefois conscient du «danger politique» du détournement. Selon North, Casey et lui croyaient que Ghorbafifar était «un agent des services secrets israéliens», que sa proposition avait donc reçu l'aval de Jérusalem.

Tout au long de son témoignage, North multiplie les références à l'ex-directeur de la CIA, mort en mai des suites d'une tumeur au cerveau. C'est lui par exemple qui a conseillé à North de se procurer des appareils de codage pour ses communications, qui lui a procuré puis demandé de détruire un livre de comptes où il devait noter toutes ses dépenses pour les *contras*.

Avant la tenue d'une rencontre secrète à Téhéran en mai 1986, Casey a aussi dit à North de se préparer à se suicider s'il était fait prisonnier et interrogé par les Iraniens. «Je ne l'ai pas dit à ma femme et mes enfants», a dit North dans un moment chargé d'émotion. «Ils l'entendent peut-être aujourd'hui pour la première fois.»

Casey avait aussi qualifié «d'opération secrète avec service complet» l'aide américaine aux *contras*, qui comprenait entraînement, financement, ravitaillement, commandos, etc. En réplique à North qui faisait l'éloge des *contras* et de l'unification des forces d'opposition, l'avocat de la commission qui menait l'interrogatoire hier, John Nields, a révélé que «vous avez poussé les leaders *contras* à s'unir en leur envoyant de larges sommes d'argent», dans un cas \$225 000 sur une période d'un an et demi.

North a par ailleurs affirmé que ses activités d'aide aux *contras* étaient largement connues dans l'administration, notamment par des membres de l'état-major de l'armée qui lui offraient des conseils, par des responsables de la CIA et du département d'Etat. Lors d'une soirée, a-t-il dit avec un brin de colère dans la voix, le secrétaire d'Etat George Shultz «m'a pris à part, a mis son bras sur mes épaules et m'a dit quel travail formidable je faisais pour garder les *contras* en vie.»

À des degrés divers de 1984 à 1986, le Congrès avait interdit à l'administration de prêter main-forte aux *contras*. S'il s'avère que North a enfreint cette loi, les membres de l'administration qui connaissent ses activités pourraient faire l'objet de poursuites.

En matinée, le lieutenant-colonel a réussi à repousser avec un succès certain les accusations de corruption portées contre lui sur trois fronts par des témoins précédents et des membres de la commission.

Il a expliqué qu'il n'avait pas fait d'achats personnels avec les chèques de voyage fournis par le leader *contra* Adolfo Calero. Lorsqu'il se servait des chèques pour faire son épicerie ou acheter des pneus d'hiver, a-t-il dit, il se remboursait pour des dépenses qu'il avait précédemment «payées de sa poche» parce que le compte des *contras* était temporairement à sec.

North a reproché à la commission d'avoir «bien rigolé» en montrant qu'il avait fait un achat dans un magasin de lingerie, et insinué qu'il avait peut-être commis quelque «hanky panky» avec sa secrétaire Fawn Hall «qui a reçu de Dieu la don de beauté.» «J'ai toujours été loyal envers ma femme», a-t-il ajouté, expliquant qu'il avait acheté à cet endroit deux collants de gymnastique pour ses filles.

Le lieutenant-colonel a affirmé qu'il savait que le financier Albert Hakim voulait verser de l'argent à sa famille mais pensait qu'il ne le ferait que s'il mourait lors de son voyage à Téhéran. Un associé d'Hakim a bien rencontré la femme du colonel à Philadelphie, a-t-il dit, mais seulement pour connaître le nombre et l'âge de ses enfants. Lorsqu'il est revenu sain et sauf d'Iran, North a dit à sa femme de ne pas retourner les appels de l'associé d'Hakim, puisque ce n'était plus nécessaire. Il affirme aussi n'avoir

«jamais entendu parler» de sommes mises de côté à son intention par Hakim ou du fait qu'il devait «hériter» des comptes secrets si Hakim et Secord mouraient.

North a finalement admis avoir fait «la plus grosse erreur de jugement de sa vie» en écrivant deux fausses lettres post-datées pour expliquer l'installation d'un système de sécurité à sa résidence, financé à même le compte suisse de Richard Secord. Mais North a défendu sa cause en expliquant qu'il avait reçu une menace de mort de la part du terroriste palestinien Abu Nidal, «le principal plus important assassin dans le monde aujourd'hui». L'avocat de North a alors montré à la commission et aux photographes une énorme reproduction d'un article de presse décrivant la brutalité de Nidal.

«Je serais heureux de rencontrer Abu Nidal à armes égales n'importe où dans le monde, OK», a-t-il dit, mais il refuse de risquer la vie de sa famille. Le FBI et la Maison-Blanche ont cependant refusé d'assurer sa protection et les services de sécurité privés lui offraient de prendre rendez-vous dans plusieurs semaines. Il s'est alors tourné vers Secord qui a tout arrangé en quelques jours.

L'après-midi fut plus difficile pour le témoin, qui a dû avouer avoir systématiquement menti au Congrès sur la nature de ses activités. «Je l'ai fait parce que nous avions des fuites incroyables», a-t-il dit. Il s'est attiré les foudres du président de la commission, le sénateur Daniel Inouye, selon lequel «la plupart des fuites proviennent de l'autre bout de (l'Avenue) Pennsylvania», c'est-à-dire de la Maison-Blanche.

Résumant en une question ses deux jours d'interrogatoire, John Nields a finalement affirmé: «Si je comprends bien votre témoignage, vous avez falsifié une chronologie des faits... modifié des documents secrets... détruit des documents réclamés par le ministre de la Justice... écrit des lettres fausses et trompeuses au Congrès... fait en sorte que le gouvernement mente (au sujet l'interception d'un avion au Nicaragua)... reçu un don personnel (le système de sécurité)... et en tout \$8 millions (restant dans les comptes suisses) ont été manipulés sans que vous soyez informés...»

North a répondu qu'il avait reçu «de 40 000 à 50 000 lettres» d'Américains qui «semblent penser que j'ai bien agi.» Un constat confirmé par un sondage du réseau ABC qui indiquait hier que 58 p. cent des Américains pensent qu'il a dit la vérité devant la commission.

COUR

La Cour d'appel accorde \$3,8 millions à une handicapée

gée, a dit son avocat, Me Gordon Kugler, hier après-midi. Ses parents sont ravis parce que cet argent lui permettra de recevoir les soins et l'attention dont elle aura besoin pour le reste de ses jours.

Nadine Bouliane habite maintenant Montréal avec son père, cadre dans une société, sa mère et son frère. La famille a préféré ne pas faire de commentaires bien que l'histoire de cette jeune fille ait fait couler beaucoup d'encre il y a trois ans lors de la décision du juge de première instance, a expliqué Me Kugler. Il a ajouté que la somme accordée par le tribunal à sa cliente est la plus élevée qui ait jamais été accordée à titre de dommages au Québec, peut-être même au Canada.

La jeune fille a besoin d'une gardienne et d'un préposé spécialement formé pour manier l'équipement dont elle a besoin pour ses déplacements, ses bains et ses repas. Elle peut lire un peu, regarder la télévision et se déplacer si elle est accompagnée et aidée.

«La famille Bouliane a vécu des moments très difficiles, et veut maintenant mener une vie sans histoires», a tenu à ajouter Me Kugler.

La saga judiciaire de Nadine Bouliane devait commencer après son accident. Les parents de la jeune fille, qui habitaient Québec à l'époque, devaient décider d'initier une poursuite en dommages contre la Commission scolaire de Charlesbourg à laquelle appartenait l'école qui avait organisé cette journée, contre le centre sportif Les Glissades de Valcartier où s'était produit l'accident, ainsi que contre son directeur Guy Drouin.

Il y a trois ans, le juge Louis-Philippe Letarte, de la Cour supérieure, devait accorder à la jeune fille \$2,7 millions à titre de dommages-intérêts soulignant que le centre sportif et la commission scolaire devaient être tenus responsables du malheur de Nadine Bouliane.

Mais le centre et la commission, prétendant que les dommages accordés étaient beaucoup trop élevés, devaient s'adresser à la Cour d'appel du Québec pour obtenir un meilleur règlement.

Les trois juges du tribunal le plus haut au Québec, Marc Beauregard, Melvin Rothman et Maurice Jacques, devaient décider que la somme accordée par leur collègue du tribunal inférieur, le juge Letarte, était la bonne. Nadine Bouliane obtiendra donc \$3,8 millions, entre autres \$800 000 parce qu'elle ne pourra jamais gagner sa vie, \$170 000 pour ses souffrances et \$2 millions pour les soins dont elle aura toujours besoin.

RECOMMANDATIONS D'ARROSAGE

La Presse, en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), publie chaque jour ces recommandations.

Il est déconseillé d'arroser sa pelouse en plein soleil. Bien qu'il soit faux qu'une telle pratique brûle la pelouse, elle ne permet pas un arrosage en profondeur du terrain car l'évaporation est très forte. De plus, elle occasionne un gaspillage de l'eau potable.

MUNICIPALITÉS	ADRESSES		MUNICIPALITÉS	ADRESSES	
	Paires	Impaires		Paires	Impaires
Action Vale	NR	NR	Ottoburn Park	X	X
Bellefleur	X	X	Pierrefonds	X	NR
Bromont	NR	NR	Pont-Calumet	X	X
Châteauguay	X	NR	Roxboro	X	NR
Dollard-des-Ormeaux	X	NR	St-Basile-le-Grand	X	X
Fern-Hamilton	NR	NR	St-Basile-le-Grand	X	NR
Fernham	NR	NR	St-Eustache	NR	X
Granby	X	NR	St-Hubert	NR	NR
Grande-lie	NR	X	St-Jean-Baptiste	X	X
Ile Perrot	X	NR	St-Joseph-du-Lac	X	X
Joliette	NR	NR	St-Jovite	X	NR
Kirkland	NR	NR	St-Mathias	X	NR
Lachenaie	X	X	St-Raphaël-de-l'Île-Bizard	X	NR
La Plaine	X	NR	St-Agnès-des-Monts	X	X
La Prairie	NR	X	St-Anne-de-Bellevue	NR	X
Laval	NR	NR	St-Genevieve	X	NR
Le Gardeur	NR	X	St-Madeleine	X	X
Mascouche	X	X	St-Marthe-sur-le-Lac	X	X
McMasterville	X	X	St-Thérèse	X	NR
Mirabel	NR	X	Terrebonne	X	NR
Montréal	NR	NR	Vaudreuil	X	NR
Mont St-Hilaire	X	X	Verdun	NR	NR

Legende: X — Interdit
NR — Arrosage non recommandé car humidité suffisante dans le sol
1 — Arrosage recommandé de une (1) heure
2 — Arrosage recommandé de deux (2) heures
... En cas de pluie, lors des dernières 24 heures, ces recommandations sont nulles.

Le Lotto 6/49

Tirage d'hier

5 13 14 18 37 40 (16)

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	16	26	Orages
Outaouais	19	30	Orages
Laurentides	18	27	Orages
Cantons de l'Est	18	28	Orages
Mauricie	18	28	Orages
Québec	18	28	Orages
Lac-Saint-Jean	18	26	Orages
Rimouski	17	26	Orages
Gaspésie	17	26	Orages
Bas-Caraïbe	15	24	Orages
Sept-Îles	16	22	Orages

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	11	21	Nuageux
Edmonton	9	22	—
Regina	10	21	Nuageux
Winnipeg	10	26	Nuageux
Toronto	24	28	Nuageux
Fredericton	13	30	Nuageux
Halifax	13	23	Nuageux
Charlottetown	15	26	Nuageux
Saint-Jean	10	19	Nuageux

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	17	24	N.-Orléans	23	31
Buffalo	22	27	Pittsburgh	21	30
Chicago	22	32	S. Francisco	13	24
Miami	29	31	Washington	25	32
New York	21	23	Dallas	23	34

les capitales



Paul Boutet

Paul Boutet de CBF Bonjour s'éteint en cultivant ses fleurs

PIERRE GINGRAS

■ Les auditeurs de l'émission radiophonique *CBF Bonjour* sont en deuil. L'agronome Paul Boutet est mort subitement, mardi en fin de journée, dans son jardin, en cultivant ses fleurs.

Depuis 12 ans, son humour, ses réparties toujours à propos, sa grande culture alliée à une mémoire exceptionnelle, avaient su lui gagner les nombreux fans de cette populaire émission matinale ou il était chroniqueur agricole. Âgé de 76 ans, Paul Boutet était toujours très actif. Il se plaisait d'ailleurs à répéter qu'il n'avait pas l'intention de prendre sa retraite avant d'être... vieux. Il y a quelques jours à peine, il discutait avec l'animateur Joel Le Bigot de la prochaine saison de *CBF Bonjour*.

« Ce n'est pas un confrère de travail ordinaire », a confié hier, un Joel Le Bigot visiblement ému par la disparition de son vieil ami.

« Monsieur Paul — comme il l'appelait affectueusement — était extrêmement généreux, disponible, jovial. Il était toujours prêt à rendre service, à aider quelqu'un. C'était un homme heureux qui avait su rendre son entourage heureux ».

L'animateur ajoute que si Paul Boutet maniait la langue française et l'humour avec art, c'était par souci de mieux faire passer son message. C'était une technique de travail. Mais il n'était pas un amuseur. Il n'employait pas l'humour pour être drôle.

Joint à La Pocatière, son frère Raymond, 70 ans, abonde dans le même sens. « Paul était aussi un conteur ne. Quand on était jeune et même au cours de plus récentes réunions de famille, on l'écoutait toujours avec intérêt. » Alphonse Gauthier, 74 ans, un agronome à la retraite qui était un de ses grands amis, a travaillé durant 14 ans à Radio-Canada avec lui. « Il était toujours « pépé ». Il s'était toujours intéressé aux gens qui l'entouraient. » Pour sa part, Jean-Guy Roy, ex-réalisateur du magazine télévisé *D'un Soleil à l'autre*, avait travaillé 25 ans avec Paul Boutet à la réalisation de cette émission agricole. « C'était un des plus grands vulgarisateurs que le Québec ait connus en matière agricole », souligne-t-il. Plusieurs affirment aussi qu'il était un bricoleur des plus habiles.

Trois carrières distinctes

Natif de La Pocatière, Paul Boutet se destinait à devenir prêtre et fera deux ans de noviciat chez les Oblats. Après avoir suivi son cours d'agronomie à l'Institut d'agriculture de La Pocatière, il travaillera pendant plusieurs années pour le Canadien National avec les colons installés par la compagnie en Abitibi.

Il fait ses premières armes à la radio, en 1937, quand CKAC lui offre une tribune de 15 minutes par semaine pour faire la promotion de la colonisation. « Au collège, je détestais prendre la parole en public, a déjà confié Paul Boutet. Mais chez les Oblats, on me forçait régulièrement à donner des sermons devant mes confrères. C'était un supplice. Je vois aujourd'hui que cela m'a beaucoup servi par la suite. »

En 1955, il devient le premier commentateur agricole au monde dans le domaine de la télévision. L'émission *Les Travaux et les Jours* tiendra l'affiche pendant 15 ans avant de devenir *La Semaine verte*, dont M. Boutet fut le commentateur, le coordonnateur et le superviseur.

S'il est peu connu du grand public durant toutes ces années, c'est à sa retraite, lorsqu'il fera partie de l'équipe de *CBF Bonjour*, qu'il deviendra une vedette. Vendredi, dans le cadre d'une émission spéciale de *CBF Bonjour*, Radio-Canada rendra hommage à Monsieur Paul en présentant des extraits de ses chroniques.

Les cours municipales pourraient être paralysées

Les juges n'offrent pas les garanties d'indépendance judiciaire exigées par la Charte canadienne

EMMANUEL BLODEAU

■ Environ 130 juges des cours municipales de toutes les régions du Québec, sauf ceux de Montréal, Québec et Laval, agissent actuellement sans compétence et n'offrent pas les garanties d'indépendance judiciaire exigées par la Charte canadienne des droits et libertés.

C'est la conclusion qu'on peut tirer d'une décision rendue le 22 juin par le juge Michel Jetté, de la Cour municipale de Boucherville.

« Parce que je demeure amovible au sens de l'arrêt Valente (de la Cour Suprême du Canada), je suis donc d'avis que mon statut n'offre pas cette garantie d'indépendance judiciaire requise par la Charte (...), écrit le juge Jetté. Je dois en conséquence décliner juridiction (...).

Ce jugement a immédiatement

été porté en appel par les procureurs de la municipalité de Boucherville. « Ça peut paralyser toutes les cours municipales du Québec. N'importe qui pourrait maintenant plaider cette décision », a déclaré à *La Presse* un des avocats de la municipalité, Me Mario Paul-Hus.

Depuis que la décision a été rendue, toutes les affaires criminelles, normalement de la juridiction de la Cour municipale de Boucherville, sont automatiquement transférées à la Cour des sessions de Longueuil. Depuis quelques mois, les avocats ont découvert ce nouvel argument et ils l'invoquent à qui mieux mieux devant les juridictions municipales. En attendant qu'un tribunal supérieur se prononce, plusieurs opinions contradictoires ont été rendues. « C'est un peu la confusion, le flottement », a expliqué le juge Jetté à *La Presse*.

« Voilà une question constitutionnelle d'intérêt national qui pourrait fort bien être débattue jusqu'en Cour Suprême », selon le nouveau Bâtonnier du Québec, Me Michel Jolin.

Le principal argument de la défense, lors du débat du 22 juin, plaidé par Me Jean Lozeau, et sur lequel se fonde le juge Jetté pour décliner sa juridiction, est le suivant : les juges des cours municipales québécoises, exception faite de ceux de Montréal, Québec et Laval, ne sont pas nommés à vie. Ce sont des avocats qui ne siègent qu'une fois par mois en moyenne. Mais surtout, le gouvernement ne les nomme pas « durant bonne conduite », expression signifiant qu'ils ne sont pas nommés à vie et qu'on peut les révoquer facilement sans passer par la lourde procédure de l'« impeachment » ; ce qui n'est pas le cas pour leurs collègues des autres cours municipales, provinciales ou de la cour des sessions.

Or, la Cour Suprême a édicté en 1985, dans l'affaire Valente, que « l'immovibilité est la première condition essentielle de l'indépendance judiciaire pour les fins de l'article 11 (d) de la Charte ».

Le Bâtonnier Jolin se dit peu surpris de la décision du juge Jetté dans l'affaire du 22 juin, La Reine c. Normand Drouin. « Bien qu'il faudra attendre de voir ce que décideront les cours supérieures, l'esprit de la Charte me faisait croire que le statut des juges municipaux pourrait être remis en question », a-t-il conclu.

Quant aux représentants de la Conférence des juges municipaux du Québec, ils ont refusé l'invitation de *La Presse* de commenter de quelque façon le débat.

Au cabinet du ministre de la Justice du Québec, on s'appuie

pour l'instant sur un jugement de la Cour supérieure et certaines autres décisions récentes de cours municipales qui statuent que les juges municipaux sont indépendants, a confié à *La Presse* M. Jacques Lasalle, directeur de cabinet. « Il n'y a rien d'inconstitutionnel là. Dans la pratique, il est vrai qu'on peut destituer un juge mais ça n'a jamais été fait ».

Le jugement de la Cour supérieure dans l'affaire Turcotte, rendu le 20 février 1987, qui guide pour le moment le cabinet, a été totalement écarté par le juge Jetté estimant nécessaire de faire du « distinguishing », c'est-à-dire de distinguer les circonstances de chacune des causes.

En plus des infractions criminelles, ce sont toutes les infractions pénales créées par le Code de la sécurité routière, par exemple, qui pourraient être contestées en vertu de cette décision.



PHOTO DENIS COURVILLE, LA PRESSE

Prendre le métro en vélo

« Prendre le métro par les guidons » et passer le vélo dans le métro pour accéder à des sites éloignés et intéressants ou les cyclistes peuvent se promener tranquillement après souper... Depuis le 11 mai, les cyclistes peuvent en effet se rendre rapidement dans les lieux choisis en prenant le métro avec leur vélo, tous les jours après 19h, et toute la journée pendant les week-ends et les jours fériés. On n'a pas besoin d'un permis spécial, il suffit de payer son passage régulier et de suivre les règlements édictés pour la sécurité de tous, cyclistes, non cyclistes et employés du métro. La STCUM vient de publier 50 000 dépliants « Vélo-métro » pour informer

les cyclistes. Il est interdit de circuler sur un vélo dans les stations de métro, dans les escaliers mécaniques, sur les quais et dans les voitures. Les cyclistes doivent utiliser les deux dernières portes de la voiture de queue ou de tête pour monter à bord. Seulement quatre vélos à la fois peuvent prendre place dans l'une des deux voitures. Au moment de monter ou de descendre de la voiture, les cyclistes doivent laisser la priorité aux autres voyageurs. Les vélos ne peuvent être appuyés contre une voiture, un siège de voiture, un équipement ou une installation du métro; le cycliste doit donc garder en tout temps le contrôle de sa bicyclette.

Les spécialistes ne sont pas surpris de l'attitude passive des témoins de l'agression au couteau

« Ils ne sont pas indifférents, mais figés par la violence »

MARTHA GAGNON

■ Pourquoi les passagers d'un wagon de métro n'ont-ils rien fait pour tenter de défendre un jeune homme qui a été poignardé sous leurs yeux, lundi soir, à Montréal?

La Presse a posé la question à deux spécialistes, Micheline Baril, criminologue et Michel Plante, psychologue, tous deux très engagés auprès des victimes d'actes criminels. Contrairement à plusieurs, ils n'ont pas été surpris, encore moins révoltés, par l'attitude passive des quelque quinze de témoins de l'incident.

« Les gens regardent la scène comme s'il s'agissait d'un film. Ils voient, mais ils sont incapables de réagir », explique M. Plante. Ils ne sont pas indifférents ou insensibles, mais figés par la violence. Les bons samaritains s'effacent devant la lame d'un couteau ou le canon d'un revolver.

Mme Baril qui, depuis des années, défend les droits des victimes, a vécu une expérience semblable dans une station de métro, au jour de Noël dernier, à Montréal. Pour la première fois de sa vie, elle était témoin d'une agression. Un homme, armé d'un poing américain, frappait violemment un individu au beau milieu de la foule.

« Moi, qui donne des conférences, qui incite les gens à se porter aux secours des victimes, je suis restée paralysée. J'étais incapable



« L'instinct de survie détermine souvent les réactions », dit Micheline Baril, criminologue.

de bouger. Je n'avais encore jamais vécu une telle chose. Plutôt que de s'arrêter, les passants fuyaient, changeant brusquement de couloir ».

Elle s'est tout de même décidée à appeler la police et s'est ensuite empressée d'aider le blessé. « Tant que l'agresseur a été là, je suis restée sans réaction. C'est seulement après que je me suis se-

couée ». Elle s'est aussi demandée s'il valait la peine d'attendre la police.

« J'avoue que si je suis restée, c'est à cause de mon travail, de mon engagement envers les victimes ». Malheureusement, les policiers se sont peu montrés intéressés par sa déclaration. Il faut dire que c'était le jour de Noël. Irritée, elle s'est plainte au directeur du poste qui a semoncé ses agents. La famille de la victime lui a téléphoné pour la remercier.

Micheline Baril se rappelle aussi du cas d'une journaliste de Québec qui, il y a quelques années, s'était fait agresser sauvagement par un malade psychiatrique sur le trottoir, en face d'un restaurant. Massés devant la fenêtre de l'établissement, les gens assistaient passivement au drame.

« J'aime autant me jeter devant une voiture que de mourir devant des gens qui ne bougent pas », déclarait la victime quelques jours plus tard. Elle ne comprenait pas que personne n'ait tenté de la défendre. « Il y avait spectacle devant la porte du restaurant et c'était moi ».

Pour mieux justifier leur comportement, des témoins ont déclaré qu'ils croyaient que c'était une querelle entre un mari et sa femme. Et même si cela avait été le cas, est-ce une raison pour ne pas intervenir?

Selon la criminologue, plus la foule est nombreuse et moins les gens se sentent responsables.

« Tous se disent que c'est aux autres de faire quelque chose ».

Un auteur américain, Roisen-thal, a déjà connu un succès en librairie avec un livre dans lequel il racontait le drame d'une jeune fille qui avait été assassinée à New York sous les yeux de 38 personnes. Aucune n'a levé le petit doigt pour empêcher le crime d'être commis.

Michel Plante, psychologue au CLSC Saint-Hubert, s'occupe lui aussi d'un programme d'aide aux victimes. Il explique que la violence rend souvent les gens impuissants. Dernièrement, une femme lui a raconté avoir été prise d'une crise d'hystérie épouvantable à l'hôpital, après avoir appris qu'on retardait son opération.

« Le personnel a eu peur. Personne n'a osé pénétrer dans la chambre pour tenter de calmer la patiente qui hurlait, frappait sur les murs. Ils sont restés impuissants devant une petite femme de 90 livres soudainement transformée en volcan ».

En général, il y a deux sortes de réactions: la passivité ou l'agressivité. La première est la plus courante. Il ne faut peut-être pas se scandaliser que Michel Saultray, 24 ans, ait été poignardé sous les yeux de plusieurs personnes, lundi soir. Heureusement, il a survécu.

L'incident du métro a soulevé de nombreuses réactions. Mais, qui peut jeter la pierre aux passagers du wagon? Qu'auriez-vous fait vous-même?

Deux Montréalais tués dans un accident de la route au Bic

GILLES ST-JEAN

■ Un couple de sexagénaires domicilié dans la région de Montréal a été tué hier matin au Bic, près de Rimouski, à la suite d'une collision entre la voiture dans laquelle il prenait place et un autocar.

L'accident est survenu vers 10h35 sur la route 132, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Rimouski, quand la voiture des victimes a été emboutie par l'autocar qui circulait en sens inverse, en direction Est.

Il semble que le conducteur de la voiture ait décidé à la dernière seconde de diriger son véhicule vers la halte routière qui se trouvait de l'autre côté, traversant les quatre voies de la route.

Le chauffeur du car n'a apparemment pu l'éviter.

Sous l'impact, la voiture a pris feu et a été projetée dans le fossé bordant la route. Les victimes ont été brûlées vives, selon la Sûreté du Québec.

Leurs corps ont été calcinés, ce qui a rendu une identification formelle impossible hier même si la police sait de qui il s'agit probablement, compte tenu de l'immatriculation du véhicule.

Les autorités devront établir l'identité des victimes en présentant des objets personnels récupérés dans l'épave à leurs proches. Cela ne sera pas fait avant aujourd'hui.

La police croit qu'il s'agissait d'un couple revenant de vacances en Gaspésie.

Quoi qu'il en soit, quatre des 42 passagers du car ont été légèrement blessés. Deux d'entre eux ont été soignés à Rimouski et avaient reçu leur congé en après-midi.

Le car, propriété des Autobus Maheux de La Sarre, en Abitibi, transportait des touristes de cette ville en direction de la Gaspésie.

Selon la SQ, qui enquêtait hier sur les circonstances de la tragédie, le temps était magnifique hier matin et la visibilité sur la 132 excellente.

Le sergent Marc Lévesque, du quartier général régional de la SQ à Rimouski, a précisé que la circulation sur la route à quatre voies était tout de même assez importante.

Par ailleurs, au siège social des Autobus Maheux à La Sarre, une employée qui a refusé de s'identifier s'est dite incapable de préciser quel était le groupe qui avait notifié le véhicule.

« Deux de nos autobus circulaient dans cette région aujourd'hui. Je sais que le patron a parlé au conducteur impliqué mais il ne m'a pas fait savoir de qui il s'agissait », a-t-elle assuré.

Le propriétaire de la compagnie, M. Roger Maheux, n'a pu être joint puisque selon l'employée, il se dirigeait vers le Bic afin de rencontrer son chauffeur et d'examiner son autocar, un véhicule à trois essieux comportant 47 places assises.

Le véhicule a été remorqué à Rimouski.

Quant aux passagers, ils avaient apparemment repris la route en direction de Matane, à bord d'un autre car notifié.

L'employée des Autobus Maheux ignorait si leur voyage se poursuivrait comme prévu.

Pour l'adolescente, la grossesse peut présenter un risque davantage «social» que biologique

LIA LEVESQUE
de la Presse Canadienne

■ Si les grossesses chez les adolescentes représentent un risque, celui-ci n'est pas tant biologique que social et comportemental.

C'est la thèse qu'a soutenue hier le Dr Patrick Alvin, de l'unité pour adolescents de l'hôpital de Bicêtre, à Paris, devant les congressistes de l'Association des pédiatres de langue française.

Le Dr Alvin estime que la croyance selon laquelle une grossesse représente un danger physique pour une adolescente n'est pas aussi justifiée que certains le prétendent.

Le risque, selon lui, est plutôt social. Il relève davantage du comportement de l'adolescente face à son enfant et du comportement de l'entourage face à l'adolescente enceinte. Le milieu défavorisé dans lequel évolue trop souvent l'adolescente enceinte présente plus de risques que son âge, insiste le Dr Alvin.

Conséquences sociales

Comparativement aux femmes de plus de 20 ans, les adolescentes enregistrent davantage d'abandons scolaires, elles sont deux fois plus souvent chômeuses, elles viennent sept fois plus souvent de familles pauvres, elles ont deux fois plus souvent des naissances ultérieures non désirées et, lorsqu'elles se marient, elles connaissent trois fois plus de divorces.

Les données à caractère social varient considérablement selon l'âge de la mère. Toutefois, pour les risques physiques liés à la grossesse, le Dr Alvin n'a pas relevé de différences notables.

Données physiques

Auparavant, les médecins croyaient qu'il y avait plus d'enfants prématurés, plus d'enfants de petit poids, plus d'enfants malformés et davantage de mortalité infantile lorsque la mère était plus jeune.

Aujourd'hui, certifie le Dr Alvin, seule la donnée sur les bébés de petit poids est vérifiable et peut être reliée au jeune âge de la mère.

Il y a bien des enfants malformés ou prématurés chez les adolescentes mais cela serait davantage relié à l'état de santé de la mère ou à d'autres données, peu importe l'âge de la mère.

Ces données excluent toutefois les très jeunes mères.

Selon le Dr Carol Cowell, de l'hôpital général de Toronto et de l'hôpital pour enfants malades de Toronto, le nombre de grossesses chez les femmes de 15 à 19 ans est de 96 sur 1,000 femmes aux États-

Unis. Au Canada, il atteint 45 femmes sur 1,000.

Grossesses volontaires ou non

Une étude plus approfondie de 131 grossesses chez des adolescentes de 13 à 18 ans a permis de tirer des statistiques surprenantes sur le caractère volontaire de ces grossesses.

Quelque 16 pour cent des adolescentes ont affirmé être volontairement devenues enceintes, rapportait le Dr Alvin.

Quant aux 120 pères géniteurs qui ont pu être retracés, leur âge moyen était de 21 ans; l'âge moyen des mères: 16 ans. Un père sur deux favorisait une interruption de la grossesse de l'adolescente.

Relations sexuelles précoces

Le Dr Alvin s'est aussi penché sur les relations sexuelles des adolescents, garçons et filles.

Les premières relations sont plus précoces qu'il y a 50 ans. En moyenne, les adolescents ont leur première relation sexuelle complète à 16 ans. Les relations sont plus précoces chez les filles et plus précoces en milieu urbain que rural.

Malgré toute l'information qui est distribuée sur la contraception et les maladies transmises sexuellement, encore 80 pour cent des adolescentes ne sont pas protégées lors de leur première relation sexuelle.

Après cette première relation, les adolescentes continuent d'avoir des relations sexuelles non protégées dans 50 pour cent des cas.

De son côté, le Dr Robert Kinch, du département d'obstétrique et gynécologie de l'hôpital général de Montréal, a cité une vaste étude menée en Alberta auprès de 140,902 adolescents âgés de 12 à 19 ans.

Quelque 39 pour cent d'entre eux, soit 55,389 se sont dits actifs sexuellement. Près de 61 pour cent, soit 85,513 ne l'étaient pas. Et près de 18 pour cent d'entre eux, soit 1,972 avaient déjà contracté une maladie transmise sexuellement.

MTS

Les adolescents n'ont pas plus de maladies transmises sexuellement que les adultes. Ce sont la chlamydia et la gonorrhée qui sont les deux MTS les plus répandues au Canada.

D'après le Dr Kinch, les adolescents les plus susceptibles de contracter une MTS sont ceux qui éprouvent des problèmes scolaires, les drop-out, les délinquants, ceux qui éprouvent des difficultés à nouer des relations intimes et stables et ceux qui s'adonnent régulièrement à la drogue.

les fellations et cunnilingus; le second niveau, regroupant les contacts sexuels directs avec les doigts et les simulations d'actes sexuels et le troisième niveau, qui compte l'exhibitionnisme et les contacts sexuels sans que l'enfant soit dévêtu.

Des 511 cas d'abus relevés, 62 pour cent impliquaient une relation extra-familiale et 38 pour cent une relation à l'intérieur de la famille de la victime.

Dans 68 pour cent des cas, il n'y a eu qu'une seule agression contre l'enfant. Quelque 16 pour cent des agressions ont été répétées à deux ou trois reprises et le reste à plus de trois reprises.

Les agressions avaient le plus souvent lieu dans le domicile de l'agresseur.

Quant à la gravité des actes commis, l'étude a permis de relever qu'il y avait plus de risques d'agression grave lorsque l'agresseur était inconnu de la victime.

Le gros lot a été remporté

■ Les numéros gagnants du tirage d'hier soir du Lotto 6/49 sont 5, 13, 14, 18, 37 et 40. Le numéro complémentaire est 16. Le gros lot, de \$1612538,90, a été remporté par un seul parieur, qui avait acheté son billet en Colombie-Britannique. Dans la catégorie 5/6 plus, il y a sept gagnants de \$87025,90; dans la catégorie 5/6, 191 gagnants de \$2438,90; dans la catégorie 4/6, 10949 gagnants de \$81,80; et dans la catégorie 3/6, 218343 gagnants de \$10.

Les médicaments que l'on prescrit contre l'hypertension sont démodés!

C'est du moins l'avis du président de la Société canadienne d'hypertension

MUGUETTE ROBERGE

■ «On a tous peur du cancer qui frappe une personne sur quatre. Mais, curieusement, on se méfie peu de l'hypertension dont l'impact socio-économique est énorme, et les complications meurtrières pour 66 p. cent des gens! Aussi curieusement, on tarde à utiliser de nouveaux médicaments déjà reconnus comme plus efficaces et moins nocifs à long terme.»

Président de la Société canadienne d'hypertension, endocrinologue, chercheur et professeur de médecine, le Dr Pavel Hamet s'est lancé ces jours-ci dans une campagne de sensibilisation populaire sur cette maladie du siècle dont on n'a pas encore percé le secret: l'hypertension.

«Il y a 30 ans à peine, rappelle-t-il, on devenait aveugle, on mourait même directement d'hypertension maligne. On n'avait rien d'autre alors que la diète sans sel pour contrer cette maladie.»

«Si on a beaucoup progressé dans le traitement, en développant des médicaments de plus en plus efficaces et de moins en moins nocifs à long terme, on ne comprend pas encore le mal lui-même. On sait seulement qu'il a un fondement génétique, et qu'il est aussi lié à l'environnement. C'est précisément sur l'interaction de ces deux facteurs que porte la recherche.»

Maladie sans symptôme, l'hypertension ne peut être décelée qu'au moyen de la prise de pression, et contrôlée que par la prise de médicaments. Elle impose des visites répétées au bureau du médecin, en général à tous les trois mois. De tous les



Pavel Hamet

médicaments qu'on peut obtenir sur ordonnance, ceux contre l'hypertension sont les plus importants, en nombre et en coût.

Aux yeux du spécialiste, il importe beaucoup que la communauté médicale procède à une réévaluation de ses habitudes de prescrire, en matière d'hypertension. Il en va directement de la santé et de la qualité de vie des patients, mais aussi des coûts impliqués.

Les médicaments contre l'hypertension coûtent (au patient, ou à la Régie de l'assurance-maladie du Québec, s'il est admissible à un programme) de \$30 à \$60 par mois, selon sa

condition. On peut dès lors imaginer le coût social astronomique du dérèglement de la tension artérielle.

Les premiers médicaments contre l'hypertension sont arrivés sur le marché dans les années 50. Ils ont complètement effacé la forme maligne et mortelle. On ne meurt plus d'hypertension proprement dite, mais... «... de ses complications (diabète, maladies cardio-vasculaires). Autrement dit, en baissant la pression, on a réduit à presque rien le risque d'hémorragie cérébrale... et les gens se sont mis à faire des infarctus!»

Efficaces à faire baisser la pression, ces médicaments — les diurétiques — portent un dur coup à la qualité de vie. Leurs effets secondaires sont en effet assez pénibles: impuissance sexuelle, étourdissements, incapacité de se tenir debout.

Une deuxième vague nous apporte, dans les années 70, les bêta-bloqueurs qui, tout en réduisant aussi la pression artérielle, altèrent beaucoup moins la qualité de la vie... mais provoquent par contre, à long terme, d'autres problèmes sérieux, en augmentant par exemple les sucres et les lipides dans le sang. Selon le Dr Hamet, «on ne se soucie pas assez de ces effets secondaires».

Diurétiques et bêta-bloqueurs sont encore largement prescrits et consommés pour le contrôle de l'hypertension. Alors que, durant les trois dernières années, l'industrie a développé une troisième génération de médicaments, de trois types, qui améliorent la régulation de la tension, tout en réduisant les effets nocifs appréhendés à moyen ou long terme. Ce sont: les alpha-bloqueurs, les anti-calciques, et les inhibiteurs de l'enzyme de conversion.

Ces nouveaux produits — dont il existe une quinzaine de marques déjà sur le marché — remplacent avantageusement, semble-t-il, la médication traditionnelle. S'ils ne sont pas encore assez prescrits, c'est sans doute parce que les médecins manifestent toujours une très grande prudence devant les médicaments qui n'ont pas suffisamment subi l'épreuve du temps. Dans le cas précis de l'hypertension, estime le professeur Hamet, leurs craintes doivent être dissipées.

Il y a beaucoup de jeunes parmi ceux qui commettent des agressions sexuelles sur des enfants

Presse Canadienne

■ Ceux qui agressent sexuellement les enfants, à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille, sont souvent plus jeunes que l'on pense.

Une étude du département de pédiatrie de l'hôpital Sainte-Justine réalisée auprès de 511 victimes d'abus âgées de moins de 12 ans, entre mars 1979 et mars 1986, a permis de connaître certaines variables moins connues des agressions sexuelles intra et extra-familiales.

Des 511 cas d'agressions analysés par une équipe de l'hôpital Sainte-Justine, 86 pour cent touchaient des fillettes et 14 p.c. des garçons. Les victimes étaient âgées de 2 mois à 12 ans, soit en moyenne 6,8 ans chez les fillettes et 7,4 ans chez les garçons.

Agresseurs de moins de 20 ans

Le Dr Robert Dubé, qui exposait les résultats de cette recherche au congrès de pédiatrie, a noté une donnée qui a surpris les pédiatres: les agresseurs, à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille, sont assez jeunes.

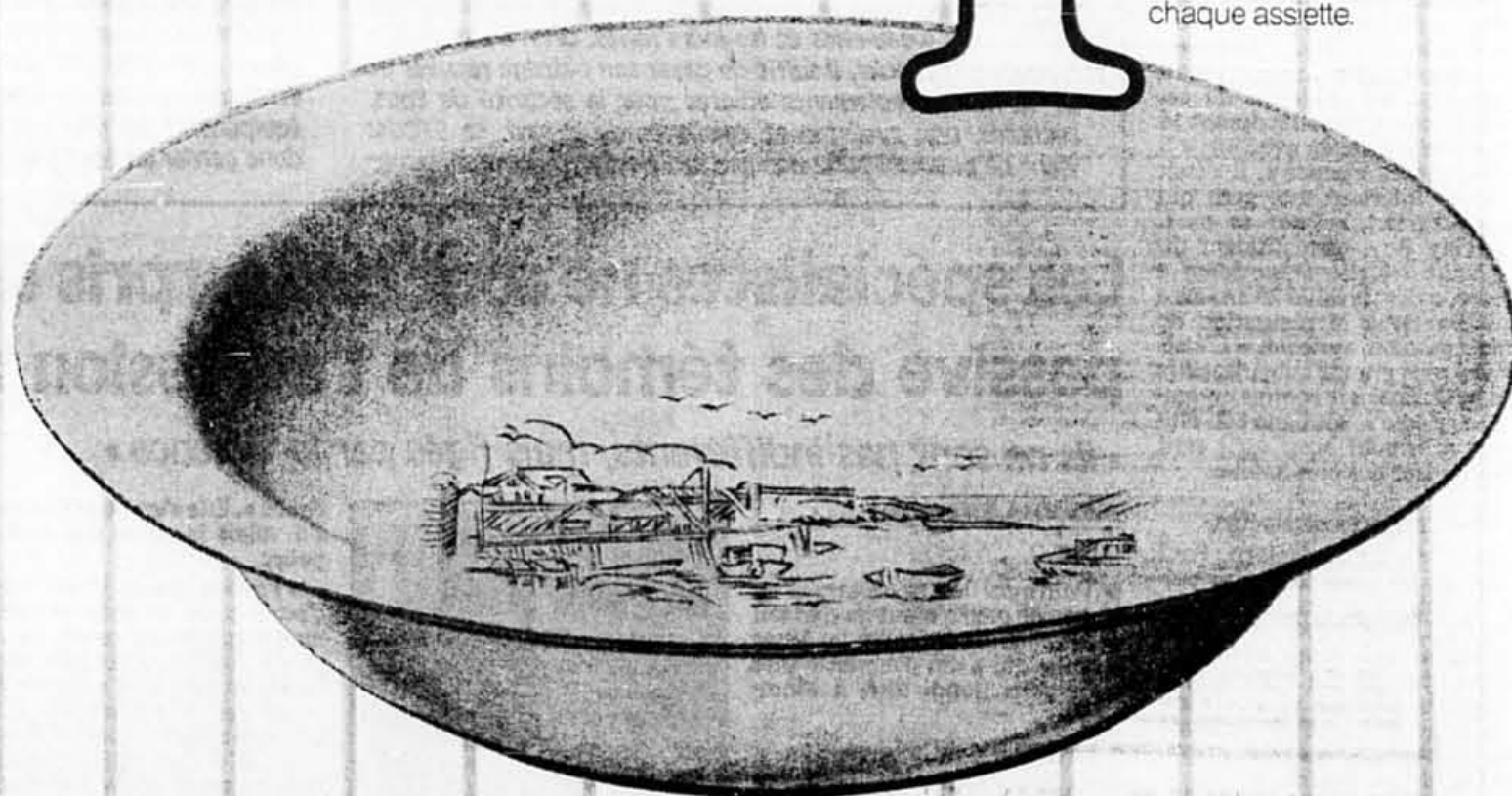
Des 511 cas d'agressions, on a retracé de l'information sur 205 agresseurs. De fait, 26 pour cent d'entre eux avaient moins de 15 ans lorsqu'ils ont agressé un enfant. En tout, 48 pour cent avaient moins de 20 ans lors de l'abus.

Le Dr Dubé a toutefois donné une définition assez large à la notion d'abus sexuel pour les fins de son étude.

Il a divisé les abus en trois niveaux: les plus graves, comptant les relations sexuelles complètes,

8 GRANDES ASSIETTES
CREUSES (222 mm)
POUR SEULEMENT

199*
avec 1 plein de
carburant (min. 25 L)
chaque assiette.



Enfin, les voici, les grandes assiettes creuses tout-usage que vous attendiez pour ajouter à votre Collection Shell. Utilisez-les pour servir soupes, pâtes, ragoûts, desserts... Un format pratique dont vous ne pourrez plus vous passer.

Huit assiettes creuses en poterie, faites à la main et décorées des mêmes célèbres scènes de chez nous.

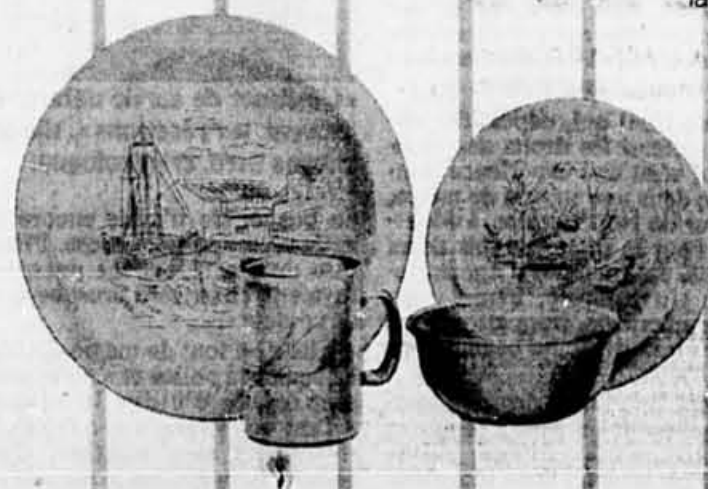
Ces assiettes exclusives à Shell bien que de fabrication artisanale, sont conçues pour la vie active... Hop, au "micro-ondes"! Hop, au lave-vaisselle!

Venez les prendre sans tarder aux stations Shell participantes (au Québec et dans les Maritimes seulement).

* Taxe prov. en sus.

OUI!

Les tasses, les ensembles bol et assiette et les assiettes à dîner de la Collection Shell sont toujours disponibles.



Ça bouge
avec Shell

La tension monte à l'enquête préliminaire des trois permanents de la CSN

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de LA PRESSE
QUÉBEC

La tension a monté d'un cran hier à l'enquête préliminaire des trois permanents de la CSN arrêtés relativement à des actes criminels commis dans le cadre du conflit au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic.

La preuve technique exposée par la Couronne étant à peu près terminée, c'est maintenant au tour des proches des prévenus de témoigner. Pour Arsène Henry, Gérard Thériault et René Tardif, il n'est pas facile d'entendre leurs proches ou amis témoigner. Leur visage est plus crispé, il va sans dire. Une requête

de la défense formulée hier à toute fois permis que Henry et Thériault ne soient plus menottés durant les audiences.

Dans la salle du palais de justice de Québec, la centaine de curieux qui assistent aux débats étaient des proches collaborateurs des prévenus ou des membres de leurs familles.

Malgré cette évidente tension, la journée d'hier s'est toutefois déroulée sans incident fâcheux. Le juge Maurice Langlois n'a pas eu à intervenir énergiquement.

L'enquête est toujours frappée d'une ordonnance de non-publication. Les différents médias qui suivent les débats, et ils sont nombreux, jonglent depuis deux jours sur la façon de dévoiler le plus d'informations possible sans risquer d'outra-

ger le tribunal. A ce chapitre, la loi est claire: on ne peut dévoiler absolument rien du contenu des témoignages entendus, ni identifier les témoins.

Le Solliciteur général par intérim, M. Daniel Johnson, a par ailleurs précisé, hier, à la sortie du conseil des ministres, que la non-publication était requise par la défense, en certains moments du mécanisme judiciaire. Il est rare, par exemple, qu'une telle requête puisse être accordée au cours d'un procès.

M. Johnson a par ailleurs profité de l'occasion pour nier catégoriquement le fait que le permanent de la CSN Marc Boivin puisse être un membre du Service de renseignement canadien, comme l'affirmait

de nouveau hier Radio-Canada et qui laissait entendre que de nouvelles accusations seraient portées prochainement contre Boivin. «Il ne s'agit que de rumeurs, sans plus. Il n'y a aucune enquête en cours à ce sujet», a indiqué le ministre.

Boivin, qui a plaidé coupable d'avoir participé à des actes criminels reliés au conflit du Manoir Richelieu, devrait éventuellement témoigner à l'enquête préliminaire que subissent Henry, Thériault et Tardif. Un quatrième permanent arrêté, Guy Boivert, subira ultérieurement son enquête préliminaire, probablement demain. Les accusations qui pèsent contre lui sont différentes; elles ont trait à un crime qui aurait pu éventuellement être commis au Manoir Richelieu.

Pierre Foglia



Maladies

Un de ces jours je vais le tuer mon médecin. Au lieu de me traiter avec les égards dus à un mourant, il m'accueille dans son bureau en me tendant une main molle sans même me regarder, le nez encore dans le dossier du précédent patient...

— Assieds-toi, j'en ai pour une minute. Ça va? Comme si je serais là si ça allait. J'agonise sous ses yeux et il me demande si ça va...

— Qu'est-ce que t'as encore? Comment ça «encore»? Il m'ennerve, mais il m'ennerve...

— T'écoeurs docteur! Si t'aimes pas ça soigner le monde, pourquoi tu vends pas de l'assurance, ou que tu deviens pas pompier... Non. Pas pompier. Tu ne trouveras jamais de casque assez grand pour ta grosse tête de...

— OK, OK, ne te déshabille pas pour rien, je sais c'que t'as. T'as la rage! Non attends, laisse-moi deviner. Toi, tu viens de lire la série sur le sida de ta consœur Huguette Roberge et évidemment tu l'as attrapée. C'est ça?

Ce n'est pas un très bon médecin mon médecin, c'est même un individu assez répugnant, mais c'est un vieil ami, il me connaît bien et depuis longtemps. Cette fois encore il a deviné juste. Effectivement je ne vais pas très bien depuis la série d'Huguette Roberge sur le sida. Dont je n'ai lu que les titres, notez bien. En avoir lu plus long, je serais dans le coma. Je suis très petite nature devant ce genre de lecture. Tenez, rien qu'avec les titres, j'ai mal ici, j'ai aussi une douleur là quand j'appuie, et il me semble que j'ai comme une bosse sous le bras. Mais non pas là, juste en dessous...

— C'est ton muscle, nono...

Ah ben voilà! Depuis le temps que je me me demandais pourquoi je n'avais pas de muscles sur les bras... et je n'ai jamais pensé à regarder dessous!

— Comme ça je n'ai pas le sida?

— Je n'ai pas dit ça. Je dis seulement que tu ne l'as pas sous les bras. Mais ailleurs c'est possible, t'es tellement snob...

— Quel rapport avec le snobisme?

— Tu ne connais pas la joke? Le comble du snobisme c'est d'attraper le sida cette année parce que l'année prochaine tout le monde va l'avoir...

C'est un comique mon médecin. Et un philosophe:

— Tu sais comment on appelle la maladie des gens qui sont toujours en train de s'inventer des maladies?

— L'hypocondrie?

— Non, la solitude...

— Tu me diras quand je dois rire, docteur...

Ce n'est pas une blague. Les gens qui s'inventent des maladies, la plupart du temps, c'est pour ne pas être tout seuls dans la vie...

Bref, le cancer de la prostate comme dame de compagnie... Intéressante ta théorie. C'que c'est beau l'instruction tout de même...

Tu n'as rien compris. Tu l'inventes une maladie pour te donner le prétexte de te soigner. Pour être deux. Celui que tu es et celui que tu soignes...

— Oh! oh! Un cas de dedoublement?

Exactement. Quand tu dis: «Je ne me sens pas bien», «me» est un autre. Tu l'inventes pour te tenir compagnie. Et pour sentir cet autre, pour lui donner du corps et une réalité, tu dis qu'il a mal ici, des douleurs là et des bosses suspectes sous les bras...

Attends un peu docteur... Donc, je suis deux? C'est bien ça? Un qui ne va pas bien du tout et l'autre qui est complètement fou? Et tu dis que je ne suis pas malade! Tu veux une claque?

Ça me fait penser, vu que j'étais deux maintenant, je n'ai pas remarqué, en sortant, si la secrétaire a fait schlak-schlag deux fois ou une seule avec ma carte Soleil...

Quand ça ne va pas... En sortant de chez le médecin, ma voiture ne partait pas. J'appelle un towing.

— Quelle sorte de voiture?

— Je ne sais pas. Une voiture bleue...

— Oui mais quel modèle?

Puisque je vous dis que je ne le sais pas...

— Savez-vous au moins si elle a deux ou quatre portes?

— Euh! deux, euh! non, quatre...

— Mais enfin...

— Vous m'embêtez, elle n'en a pas de portes, bon. Vous n'avez pas besoin de tout cela pour venir me chercher. Vous avez l'adresse, il y a un centre médical juste en face, l'auto est bleue et puis vous ne pouvez pas me manquer, je suis deux...

— Aie, t'es un beau malade toi!

C'est juste pour dire que les garagistes font des meilleurs diagnostics au téléphone que les médecins en personne.

Et quand je dis médecins, j'englobe tous les gens qui font profession de nous soigner. Soit par une pratique directe, soit en cherchant des solutions aux grands fleaux de notre temps...

Pensez qu'au début juin de cette année, ils se sont retrouvés 5 000 à Washington au congrès mondial sur le sida. C'est le double de l'an dernier. Seront-ils 10 000 l'an prochain?

Les optimistes se félicitent de la chose. Plus il y aura de combattants, plus vite sera vaincu le mal...

Mais les pessimistes alignent les chiffres autrement. Ils disent, 2 500 congressistes ou 5 000, le résultat est toujours le même: zéro.

Alors plutôt que 10 000 savants congressistes l'an prochain, pourquoi ne pas demander leurs avis à quelques garagistes...

Pour terminer plus joyeusement, je voudrais vous toucher un mot d'une maladie tout à fait sympathique: la maladie d'Alzheimer du cycliste...

Il s'agit d'une perte de mémoire très circonstancielle, qui survient au moment où la police vous arrête pour une infraction quelconque mais néanmoins indiscutable...

La carte d'identité n'étant pas obligatoire en nos contrées, pour dresser une contravention au cycliste, le policier (c'est écrit en toutes lettres dans *La Presse* d'hier), «le policier doit se satisfaire du nom et de l'adresse que vous lui donnez»...

C'est à ce moment que vous frappe la maladie d'Alzheimer. Sous le coup de l'émotion, vous ne vous souvenez plus de votre adresse, ni de votre nom.

Mais un conseil: faites semblant de rien. Plutôt que de montrer votre trouble et de faire mauvaise impression, donnez n'importe quel nom. Cela m'est arrivé l'autre jour:

— Votre nom?

— Mozart...

— Prénoms?

— Wolfgang Amadeousse.

— Ah! vous n'êtes pas citoyen canadien, suivez moi au poste...

Ce n'était pas une bonne idée. La fois d'après, j'ai emprunté une bien meilleure identité:

— Votre nom?

— Lemelin...

— Prénoms?

— Joseph, Roger...

— Pas le monsieur Lemelin? Si? Ah ben! Attends que je dise ça à ma femme...

La moralité de tout ça? Je sais pas. C'est tellement élastique la morale... Tiens, on pourrait dire que vaut mieux jouer du tambour dans son pays, que du piano à Vienne.

Mais on peut dire aussi que c'est pas seulement ceux qui jouent des castagnettes qui attrapent la grippe espagnole.

Deux dames fanatiques empêchent un homme de vivre dans sa propre maison

Elles ont même aménagé un oratoire dans le sous-sol du logement «confisqué»

MARTHA GAGNON

Chassé de sa maison par des fanatiques religieux, M. Eugène Robert, un retraité de Terrebonne, ne peut toujours pas réintégrer son domicile, même si la Régie du logement lui a donné gain de cause, lundi.

L'histoire est de plus en plus abracadabrante. Le propriétaire doit se présenter aujourd'hui en Cour supérieure pour demander une injonction visant à expulser de sa demeure deux dames qui sont allées jusqu'à aménager un oratoire dans son sous-sol et à construire une immense grotte de la Vierge sur son terrain.

Mmes Françoise Bilodeau, 53 ans, et Marie-Clemence Daigle, 78 ans, prétendent que la maison appartient au Seigneur. D'après elles, plusieurs phénomènes surnaturels s'y sont produits. Elles affirment également que l'épouse de M. Robert, décédée il y a deux ans, leur a donné l'autorisation de transformer la maison en un lieu de culte.

Au début de la semaine, la Régie du logement a rejeté les allégations de mesdames Bilodeau et Daigle qui prétendaient avoir le droit de vivre dans la maison, en vertu d'un bail verbal. Selon la Régie, il n'y a aucune preuve à cet effet.

Sont-elles membres d'une secte ou d'une organisation quelconque? On ne le sait pas. À un certain moment, elles ont laissé entendre qu'elles faisaient partie d'un groupe de catholiques fondamentalistes qui veulent retourner aux pratiques traditionnelles. Pourtant, elles semblent seules dans cette lutte difficilement explicable.

Quant à M. Eugène Robert, un homme âgé et malade, il habite chez une parente à Lachute depuis le 16 mai. Il n'est pas retourné chez lui depuis cette date. Ce jour-là, il s'était fait accompagner par des policiers pour aller chercher ses papiers et effets personnels.

De fait, toute cette affaire a débuté le jour où il a annoncé son intention

de vendre la maison. Les dames, qui s'y étaient installées progressivement, ont décidé alors de lui faire la vie dure en refusant de s'en aller.

Dépassé par les événements, l'agent d'immobilier, responsable de la vente de la maison, a demandé à ce que le litige soit tranché. Me Véronique Durocher, de l'Aide juridique, qui représente M. Robert, espère que le juge rendra une décision aujourd'hui. «Il y a déjà trop longtemps que ça dure. Mon client est à bout. Cette maison, c'est tout ce qu'il possède».

La demande d'injonction doit être entendue ce matin, au Palais de justice de Saint-Jérôme. M. Robert demande à la cour d'expulser ces dames; de mettre fin aux séances de prières et visites du public et de permettre la démolition de la grotte et de la chapelle.

Et comme si ce n'était pas suffisant, il y a aussi le fils du propriétaire, dans la vingtaine, qui habiterait encore la maison. C'est lui, dit-on, qui

aurait été témoin des apparitions. Personne ne sait, ou ne veut dire, quel rôle il joue dans cette bizarre histoire.

«Cette situation est le résultat d'une foule de facteurs humains. Incapable de défendre ses droits, M. Robert s'est montré tellement tolérant qu'il a dû prendre la porte».

Le fanatisme religieux semble être la seule raison de l'imbroglio juridique. Les deux dames n'auraient aucun avantage financier à retirer de la situation. C'est pourquoi on comprend mal leur entêtement.

Mesures pour protéger le Mont-Royal

Le Mont-Royal sera dorénavant protégé par une réglementation municipale découlant de la loi sur les biens culturels.

Le comité exécutif de Mont-Royal a en effet adopté, hier, une série de mesures pour protéger et mettre en valeur le Mont-Royal, la plus importante désignant cet immense parc comme un lieu patrimonial.

En conséquence, l'intégrité de la montagne sera préservée et son développement ne pourra être réalisé qu'en fonction d'un plan directeur.

Le conseil municipal consacrera d'ailleurs une partie importante de sa prochaine réunion, le 17 août, au développement du Mont-Royal.

Entre-temps, un poste d'administrateur du parc du Mont-Royal a été créé; il sera temporairement occupé par M. Pierre-Émile Rocray. Celui-ci aura notamment pour tâche de répondre aux revendications des citoyens et des organismes intéressés à la préservation du patrimoine.

Le comité exécutif a également désigné le Service de l'habitation et du développement urbain pour planifier le réaménagement et le développement du parc. Le même service coordonnera les rapports entre les différents services et les municipalités environnantes.

88 immigrés clandestins trouvés dans une remorque

Presse Associée
SAN CLEMENTE, Californie

Quatre vingt-huit immigrés clandestins ont été retrouvés hier enfermés dans une remorque de poids lourd, a annoncé la patrouille des gardes-frontières de San Diego (Californie).

«Les inspecteurs ont tâté les parois de la remorque et ils ont trouvé qu'elles étaient inhabituellement chaudes», a indiqué Gene Smithburg, assistant du chef de patrouille.

«Les gens à l'intérieur étaient dans un assez piteux état», a poursuivi M. Smithburg. «Plusieurs d'entre eux ont dû être soignés sur place pour déshydratation mais personne n'a été hospitalisé», a ajouté M. Smithburg.

Il a encore précisé que les immigrés clandestins étaient pour la plupart âgés de 19 à 35 ans.

TIMKEN ROULEMENT À ROULEAUX CONIQUES

GBS GENERAL BEARING SERVICE

2517, RUE COMMERCE (MONTREAL)
1236, rue Notre-Dame Ouest
8008, rue Larry Est
1922, boulevard des Laurentides

895, boul. Saint-Fey (LaSalle)
1200, Saint-Cyril
54, Lacombe
(cote Saint-Philippe)

Ouvert le samedi avant-midi 937-7423

SPÉCIAUX D'ÉTÉ

JUSQU'AU 31 JUILLET
OFFRES VALABLES À NOS DEUX SUCCURSALES DE MONTRÉAL

CENTRE INFORMATIQUE PLUS
MAGASIN DE FOURNITURES POUR INFORMATIQUE

OBTENEZ GRATUITEMENT
un bureau d'ordinateur et un Modem Avatex
300/1200 BDS à l'achat d'un Micro 2001

EN PLUS TOUS NOS MICRO / 2001 ONT UNE GARANTIE DE DEUX (2) ANS ET MAIN-D'OEUVRE (sauf pour lecteur de disquettes et disque rigide, garantie d'un (1) an.)



MICRO / 2001 TURBO XT-HV

ENSEMBLE DE PME

- 640 K de mémoire
- Vitesse d'horloge 4.77 MHz ou 10 MHz
- 1 lecteur de disque 360 K
- 1 disque dur 20 meg
- Port parallèle
- Port série • Port jeux
- Horloge perpétuelle
- Clavier régulier
- Carte monochrome graphique
- Ecran TTL

1669\$

AUSSI MÊME MODÈLE AVEC 30 MEG **1769\$**

Club d'évaluation de logiciels
IBM — AMIGA
COMMODORE 64
Carte de membre gratuite

AUSSI DISPONIBLES:
Papier • Meubles • Accessoires
• Rubans • Livres • Logiciels • Câbles, etc.

SPÉCIAUX D'ÉTÉ

- 1— Disque rigide «Nec» 20 meg avec carte contrôleur Disquettes sans nom DC/DD (10) — 5/4 **4,50\$**
- 2— (10) — 3/2 **16,95\$**
- 3— Imprimante STAR NX-10 Câble, papier 30 M, 500 feuilles et support d'imprimante inclus **339\$**
- 4— Range-disquettes (70) **9,99\$**
- 5— Base pivotante 12" **19,99\$**
- 6— Support C.P.V. **59,99\$**
- 7— Barre d'alimentation **14,99\$**
- 8— Cartes A.T.I. **279\$**
- 9— Souris GM6 **94,99\$**
- 10— Souris GM3 **69,99\$**
- 11— Joystick IBM **34,99\$**

MICRO / 2001 TURBO XT-HV

- 640 K de mémoire
- Vitesse d'horloge 4.77 MHz ou 10 MHz
- 2 lecteurs de disque 360 K
- Port parallèle
- Port série
- Port jeux
- Horloge perpétuelle
- Carte graphique couleur ou
- Carte monochrome graphique
- Clavier régulier
- Ecran composite
- Guide d'instructions inclus

1299\$

MICRO / 2001 AT-HV

- 1024 K de mémoire
- Vitesse d'horloge 6 MHz ou 10 MHz
- 1 lecteur de disque 1,2 meg
- Port parallèle
- Port série
- Carte graphique couleur
- Clavier AT
- Ecran composite

2299\$

À L'ACHAT D'UN AT-HV:
Option disque dur 20 meg pour AT **399\$**

GRATIS

1 BOÎTE DE DISQUETTES 5 1/4" AVEC UN ACHAT DE 5\$ OU PLUS SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON

CENTRE INFORMATIQUE PLUS

161, rue de Castelnau est
Montréal, Qc
H2R 1P3
(514) 276-6830



451 est, rue Marie-Anne
Montréal, Qc
H2J 2A2
(514) 843-6244



Un silence absolu régnait hier sur la rue du drame, la Westerwaldstrasse, dont les magasins sont ravagés sur une centaine de mètres. Les sauveteurs continuent à rechercher les victimes, dans un décor de ville bombardée. PHOTOS REUTERS



L'explosion du camion-citerne en RFA fait quatre morts et 27 blessés et la cause de l'accident demeure inconnue

Agence France Presse
HERBORN, RFA

■ L'explosion d'un camion-citerne a fait quatre morts mardi soir à Herborn, petite ville du centre-ouest de l'Allemagne fédérale qui a vécu pendant les dix-huit heures suivantes dans la terreur d'avoir été le théâtre d'une catastrophe particulièrement meurtrière.

Les autorités ont revu radicalement en baisse le bilan du drame mercredi, ne parlant plus que de quatre décedés dont deux femmes de 18 ans et une de 20 ans et de quatre à six disparus, alors que des prévisions allant jusqu'à 50

morts ont été diffusées par la police toute la nuit précédente.

Mercredi, les habitants étaient toujours en état de choc. Un silence absolu régnait dans la rue du drame, la Westerwaldstrasse, dont les magasins sont ravagés sur une centaine de mètres. Les sauveteurs continuaient à rechercher les victimes, dans un décor de ville bombardée. Des poutres calcinées s'élevaient au-dessus d'amas de débris. Des policiers empêchaient les curieux de s'approcher.

Les responsables du plan d'organisation des secours d'urgence, mis en place immédiatement après le drame, ont fait part de leur espoir que plusieurs des disparus seraient retrouvés vivants.

L'accident a fait également 27 blessés, dont huit ont regagné leur domicile mercredi. Quarante personnes sont laissées sans abri, à la suite des incendies.

Scénario

Le coordinateur des secours sur place, M. Gerhard Boeckel, a brosse devant la presse le scénario du drame: il est 20h50 locales lorsque le camion-citerne déboule à toute allure dans la rue principale de la ville et manque un virage. Il se couche en travers de la chaussée, devant un glacier italien où de nombreux consommateurs, pour la plupart des jeunes gens, avaient pris place.

Les 36 000 litres de carburant transportés se répandent sur la

chaussée, avant de s'embraser en un gigantesque incendie. Les flammes montent jusqu'au deuxième étage. Le camion de quatre étages du glacier italien est littéralement soufflé. L'incendie fait éclater des conduites de gaz. Une dizaine de maisons aux alentours est ravagée par le feu.

Première explication du bilan finalement peu élevé: trois à quatre minutes s'écoulent entre le moment où le carburant s'écoule et celui où il s'embrase. Plusieurs consommateurs et habitants ont eu le temps de s'enfuir.

Un employé du glacier a ainsi affirmé qu'il avait aidé cinq personnes à s'échapper par une porte située à l'arrière. Une autre jeune femme raconte: «J'étais au lit.

J'ai entendu une détonation démentielle. Je me suis enfuie en chemise de nuit et pendant longtemps je n'ai fait que courir».

Deuxième explication: une pizzeria située au premier étage de la maison détruite, au-dessus du café-glacier, était fermée mardi. A cette heure, elle était généralement pleine de jeunes gens. La police, en annonçant des premiers bilans compris entre 30 et 50 morts, pensait que la pizzeria s'était effondrée sur de nombreux consommateurs.

Le côté spectaculaire de l'accident — explosion extrêmement violente, flammes hautes comme des maisons, chaleur intense, épaisse fumée blanche qui continuait à sortir des débris plu-

sieurs heures après l'accident — a contribué à dramatiser l'appréciation de la situation dans les premières heures après l'accident. Aux nombreux journalistes accourus sur les lieux, les habitants décrivait la situation en termes «d'enfer» et de «guerre».

L'explication de l'accident, erreur humaine ou défaillance des freins du camion, restait pour sa part incertaine mercredi. Le chauffeur a miraculeusement survécu. Selon le témoignage d'un jeune consommateur survivant, il s'est précipité hors de son habitacle, en criant «Partez, partez, ça va sauter». Il s'est alors effondré sur la chaussée une dizaine de mètres plus loin, grièvement blessé, et a pu être secouru.

Le monde de l'excellence... sans frontières.



Pierre Ducros,
président
Groupe DMR Inc.

«Chez DMR, nous sommes les premiers au Canada pour l'importation de nos services-conseils dans le domaine de l'informatique.

Lorsque le temps est venu de planifier le système informatique pour les Jeux olympiques de 1984 à Los Angeles, les Américains ont pensé à nous. Même les Soviétiques ont fait appel à notre expertise pour les Jeux de 1980 à Moscou. De nos jours la compétence n'a plus de frontières.»



Michel Bélanger,
Président du conseil et
chef de la direction,
Banque Nationale

«La croissance et la prospérité de la Banque Nationale sont fondées sur la réussite de ses clients, consommateurs et entreprises.

Si nos entreprises ont un accès assuré à de vastes marchés, par-delà nos frontières, elles seront davantage prospères. L'emploi et l'activité économique connaîtront une croissance vigoureuse, et nos clients consommateurs en bénéficieront collectivement.»



Guylaine Saucier,
p.d.g.
Les Produits
Forestiers
Saucier Ltée

«Depuis quelques mois, nos exportations de produits forestiers ont été durement touchées par l'imposition de taxes spéciales aux États-Unis. De tout temps des milliers de Québécois ont travaillé dans cette industrie qui utilise l'une de nos plus importantes richesses naturelles. Pour tous ces gens, le libre-échange représente rien de moins que l'assurance d'une plus grande sécurité pour les années à venir.»



Pierre Lortie
Président du conseil et
chef de la direction
Provigo inc.

«L'abolition des barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis est un facteur de progrès et de croissance pour les économies canadienne et québécoise.

Seul un accord bilatéral entre les deux pays est de nature à stimuler le dynamisme de nos entreprises en élargissant leur marché aux dimensions nord-américaines tout en préservant leurs acquis aux États-Unis.»



Bernard Lemaire,
président
Cascades inc.

«Que ce soit au Québec, en France ou aux États-Unis, Cascades a prouvé qu'elle pouvait fabriquer et vendre des produits de qualité. Cascades est devenue un symbole de croissance et de satisfaction pour ses milliers d'employés et d'actionnaires.

Nous nous devons de poursuivre dans cette voie vers la réussite et nul doute qu'une entente commerciale avec nos voisins américains appuiera nos efforts en ce sens.»

Depuis toujours, notre niveau de vie en tant que Canadiens dépend de la vente de nos produits partout au monde. De tous les pays, ce sont les États-Unis qui sont les plus près de nous, les mieux disposés à commercer avec nous.

Nos chefs d'entreprises connaissent l'importance capitale du marché américain. Se mesurer à des concurrents d'envergure ne leur fait plus peur, au contraire, cela les encourage à donner le maximum d'eux-mêmes pour offrir des produits canadiens de qualité à des prix très compétitifs. La libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis, c'est une affaire... de bien-être pour tous les canadiens.



L'ALLIANCE CANADIENNE POUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Conseil canadien des chefs d'entreprises
Association des manufacturiers canadiens
Association des Industries Aéronautiques du Canada
Conseil des Affaires de la Colombie-Britannique
L'Association Canadienne des Brevets de Boissons (ACBB)
L'Association Canadienne des Fabricants de Produits Chimiques
Association Canadienne de l'Électricité
Association des Ingénieurs-Consultants du Canada
Association des Importateurs Canadiens Inc.
Association Canadienne des Compagnies d'Assurances de Personnes Inc.

Chambre de Commerce du Canada
Association canadienne d'exportation
Industrie pétrolière Association of Canada
Association Canadienne de l'Industrie du Médicament (ACIM)
L'Institut des Administrateurs des Corporations du Canada
Conseil Canadien pour le Commerce International
Conseil Canadien des Petites Entreprises
L'Association Minière du Canada
Le Conseil Canadien du Commerce de Détail
Western Canadian Wheat Growers

**Le libre-échange
avec les États-Unis...
quoi de plus normal?**

Veuillez remplir ce coupon et le faire parvenir à: L'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi, Case postale 8077, Montréal (Québec) H3C 3A7

☐ Oui, je suis en faveur du libre-échange
☐ Oui, je voudrais être membre de l'Alliance

☐ Je désire plus d'information
☐ Veuillez ajouter mon nom à votre liste

Nom _____ Adresse _____ Province _____ Code postal _____

Signature _____ Téléphone _____

1000

TANT QU'À SE FAIRE PAYER, AUSSI BIEN EN PROFITER POUR S'OFFRIR UNE NISSAN.

Certains parlent de rabais, d'autres de remboursements.

Le fait est qu'on vous paye pour acheter. Et tout ce que nous essayons de faire en ce moment, c'est de vous aider à en profiter pour acheter un véhicule de qualité. À quoi bon de bénéficier d'un avantage temporaire si votre voiture ou camion ne vous donne pas entière satisfaction pendant les années à venir?

Alors ne vous gênez pas, profitez de la manne qui passe. Mais assurez-vous d'en avoir plus que pour votre argent. À notre avis, Nissan vous offre les achats les plus avantageux qui soient sur le marché présentement.

L'avantage camion.

1 000 \$



NISSAN E À CAISSE ORDINAIRE PSDF: 9 407 \$^{††}
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

Quand vous profitez de notre offre de 1 000 \$ pour acheter un camion Nissan, non seulement vous faites une économie, mais vous devenez possesseur du seul véhicule automobile qui ait jamais reçu le prix d'excellence en design industriel. Et vous serez en bonne compagnie, car les camions Nissan sont maintenant les camions importés les plus vendus sur le marché canadien.*

L'avantage Sentra.

1 000 \$



SENTRA E 2 PORTES PSDF: 9 987 \$^{††}
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

1 000 \$ de réduction sur une Sentra: voilà une occasion de célébrer. Mais vous serez également heureux d'apprendre que, lors d'un sondage auprès des propriétaires de voitures neuves quant à la qualité de leur véhicule, la Sentra s'est classée parmi les trois premières, sur un pied d'égalité avec Mercedes-Benz.[†]

L'avantage Multi.

750 \$



MULTI 2 ROUES MOTRICES PSDF: 15 437 \$^{††}
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

Présentement vous pouvez économiser 750 \$ sur une Nissan Multi.

Mieux encore, vous aurez entre les mains un des véhicules les plus polyvalents qui existent en ce

moment. Station-wagon en même temps que fourgonnette, la Multi convient à tous ceux qui mènent une vie active.

L'avantage Micra.

750 \$



MICRA E 2 PORTES PSDF: 7 837 \$^{††}
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

750 \$ sur une voiture déjà super-économique! Et quand on pense qu'elle vous offre la traction avant, en plus d'une économie d'essence exceptionnelle, il y a de quoi s'en donner à cœur joie.

La garantie sans frais la plus étendue dans le temps.

Nissan s'est donné comme but de produire une voiture sans défauts. Cet engagement nous permet d'offrir à chaque acheteur d'un véhicule neuf la garantie sans frais la plus étendue de l'industrie: 6 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur.

Voilà ce que vous offre Nissan en plus du montant de 750 \$ ou de 1 000 \$. Chez tous les concessionnaires participants. Toujours et partout, Nissan cherche à garder le niveau de ses prix aussi bas que possible, tout en rehaussant constamment le niveau de la qualité.

NISSAN VOUS PAYE POUR ACHETER.



LES CONCESSIONNAIRES
PEUVENT VENDRE MOINS CHER.

*Chiffres basés sur les ventes de camions importés au cours de l'année civile 1987.
†Données extraites de J.D. Power Associates 1987 Initial New Car Quality Surveys.
††Les prix indiqués sont pour les modèles de base et sont les prix suggérés au détail du fabricant en date du 20 juin 1987. Ils ne comprennent pas le transport, les frais de livraison, l'immatriculation ou les taxes.

1 000 \$ SUR STANZA,

la plus avantageuse
des voitures familiales
luxueuses.

ET PATHFINDER,

le 4x4
de l'année.

Dans la région de Montréal, uniquement chez les Pros Nissan.



AUTO GOUVERNEUR INC.
CITÉ NISSAN
ST-LÉONARD NISSAN INC.
CHOMEDEY NISSAN INC.

GARAGE MODELAUTO INC.
STE-EUSTACHE NISSAN LTÉE
BRUCY AUTO INC.
BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE

ALEXANDER NISSAN
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE
BAILLARGEON NISSAN
METRO NISSAN INC.

MERCIER NISSAN INC.
BELLEMARE NISSAN LTÉE
LABELLE NISSAN
MANOIR NISSAN INC.

GARAGE DUMOULIN LIMITÉE
BROSSARD NISSAN INC.

Le projet de loi visant à interdire toute publicité sur les produits du tabac mérite mûre réflexion.

Même de la part des non-fumeurs.

Le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant à interdire toute publicité ou promotion canadienne du tabac, ainsi que la commande de tout événement par une marque de tabac.

Que vous soyez fumeur ou non, le simple souci de préserver vos libertés civiles vous oblige à examiner la question et à vous prononcer en toute indépendance.

UNE ATTEINTE À LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS?

Jamais dans l'histoire du Canada n'a-t-on interdit absolument de faire la publicité d'un produit en vente libre. Le projet de loi C-51 prive les fabricants des produits du tabac du droit de diffuser une information par le truchement de la publicité, et le consommateur du droit de prendre connaissance de cette information. Le projet de loi pourrait donc fort bien porter directement atteinte à la Charte canadienne des droits et libertés.



Plusieurs Canadiens croient que l'interdiction de la publicité d'un produit légal est une violation de la Charte des droits et libertés.

OUI À UNE RÉGLEMENTATION RAISONNABLE. NON À LA CENSURE!

Nul ne conteste la nécessité de réglementer raisonnablement la publicité sur les produits du

tabac. La publicité sur les produits du tabac est régie depuis plus de 20 ans par un code d'auto-réglementation propre à ce secteur.

Aux termes de ce code, les fabricants de tabac s'abstiennent de toute publicité radiophonique ou télévisée. Ils imposent des limites à leurs budgets publicitaires, publient des mises en garde concernant les effets du tabac sur la santé et s'assurent que leurs panneaux publicitaires ne sont jamais installés à proximité d'un établissement scolaire des niveaux primaire et secondaire. Au cours de l'année écoulée, l'industrie a offert de supprimer tout personnage de sa publicité et d'agrandir et de modifier l'avis de Santé et Bien-être social Canada qui apparaît dans la publicité et sur tous les emballages. Face à ces preuves de collaboration et d'auto-contrôle, est-il vraiment nécessaire de recourir à la censure?

CE QUE FAIT, ET NE FAIT PAS, LA PUBLICITÉ.

De nos jours, la publicité sur les produits du tabac s'adresse exclusivement aux fumeurs, les invitant à essayer telle marque plutôt que telle autre. Elle ne cherche pas à faire fumer les non-fumeurs. Elle n'incite pas les fumeurs à fumer plus. Là où la publicité sur les produits du tabac a été interdite, comme en Norvège, en Finlande, en Suède et à Singapour, la consommation n'a pas diminué. Dans certains cas, elle a même progressé.

La publicité n'encourage pas les jeunes à commencer à fumer. Un étude récemment réalisée auprès de jeunes Canadiens par le prestigieux bureau d'études britannique Children's Research Unit révèle clairement que la publicité n'a que peu ou pas d'influence à cet égard.

SUPPRIMER INUTILEMENT DES EMPLOIS.

Tout indique donc que le projet de loi C-51 n'atteindra pas son objectif. Il provoquera en revanche des bouleversements économiques considérables: la suppression éventuelle de près de 2 500 emplois dans le secteur canadien de la publicité et des médias, avec de sérieuses répercussions économiques dans de nombreuses autres sphères d'activité.

La commande des marques de produits du tabac étant interdite, des organismes tels que l'Association royale canadienne de golf, Tennis Canada, la Fédération canadienne d'équitation, plusieurs grandes compagnies d'opéra, de danse et d'art dramatique et les grands orchestres symphoniques risquent de perdre jusqu'à 10 millions de dollars par an en subventions. Voilà donc une loi inefficace qui coûtera très cher.

AUJOURD'HUI, LE TABAC. QUOI DEMAIN?

Si l'on peut commodément fouler au pied les droits garantis par la Charte dans le cas de la publicité sur les produits du tabac, qu'en va-t-on déposséder de ses droits demain?

Interdira-t-on la publicité pour les boissons alcoolisées? Rendra-t-on illégale la publicité pour certains produits alimentaires? Dira-t-on aux syndicats qu'ils ne peuvent plus recourir à la publicité pour défendre leur cause parce que le gouvernement ne veut pas que les Canadiens soient exposés à leurs idées? Des lors que l'on commence à interdire l'information, où va-t-on s'arrêter?



Une étude récemment réalisée auprès des jeunes Canadiens par le prestigieux bureau d'études britannique Children's Research Unit a fait voler en éclats le mythe selon lequel la publicité sur les produits du tabac incite les jeunes à commencer à fumer. Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes:

- L'influence du milieu et des parents ainsi que les classes socio-économiques jouent un rôle majeur dans la décision de fumer des jeunes.
- Seulement 2% des jeunes interrogés ont dit que la publicité les avait incités à fumer.
- La consommation de cigarettes parmi les jeunes est sensiblement plus élevée en Norvège qu'au Canada, bien que la publicité sur les produits du tabac soit interdite en Norvège depuis 1975.

Si ce principe fondamental vous tient à cœur, ou si vous souhaitez recevoir de plus amples renseignements sur le projet d'interdiction de la publicité sur les produits du tabac, nous vous invitons à écrire à: Case postale 80, Succursale "H", Montréal, Québec H3G 2K8.

Conseil canadien des fabricants des produits du tabac • Committee of Concerned Tobacco Area Municipalities
Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board • Association nationale des distributeurs de tabac et de la confiserie • Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie et du tabac • I.T.W.A.L. • Nova Scotia Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board
Office de commercialisation du tabac du Nouveau-Brunswick • Association canadienne des annonceurs • Société pour la liberté des fumeurs
P.E.I. Tobacco Commodity Marketing Board • Office des producteurs de tabac jaune du Québec

La situation financière de la CSST n'est pas si mauvaise qu'on le croit

Le déficit a diminué de 35% et l'organisme est capitalisé à 50%

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

■ La situation financière de la Commission de santé et de sécurité du travail (CSST) est loin d'être aussi dramatique qu'on pourrait le croire, estime Mme Monique Jérôme-Forget, qui préside l'organisme depuis mai 1986. Mme Jérôme-Forget reconnaît que le dernier rapport annuel de la CSST présente un bilan « à l'image plutôt négative », avec son déficit de \$357 millions et une dette non provisionnée de \$2,2 milliards.

Mais d'une part les chiffres doivent être replacés dans leur contexte et d'autre part, la nouvelle direction de l'organisme vient de mettre en place un « vigoureux » plan d'amélioration, a expliqué la présidente dans une entrevue accordée à la Presse Canadienne.

Le déficit de \$357 millions pour 1986 est élevé mais il est néanmoins inférieur de 35 p. cent à celui de 1985, qui atteignait \$547 millions, a-t-elle expliqué.

Les cotisations qui financent le régime et qui sont assumées par les employeurs ont été haussées récemment pour aider à combler le déficit. Elles passent de \$2,05 en 1986 à \$2,50 en 1987 puis à \$2,75 en 1988 pour chaque tranche de \$100 versée en salaire au Québec.

Cette hausse ne place pas le Québec en situation désavantageuse face à l'Ontario, où les cotisations atteignent \$2,88 cette

année, toujours par tranche de \$100 de salaire.

La CSST a également lancé l'opération « Moins 10 pour cent » cette année, qui vise à réduire le taux d'accidents du travail de 10 p. cent, ce qui aura des répercussions sur le coût du régime.

Dette non provisionnée

Un autre chiffre qui fait fremir est cette « dette non-provisionnée » de \$2,2 milliards qui est déclarée par la CSST dans son rapport annuel.

Il s'agit théoriquement d'engagements de \$2,2 milliards que l'organisme devra remplir au cours des prochaines années et pour lesquels il n'y a officiellement pas de prévisions budgétaires.

Mme Jérôme-Forget a rappelé toutefois que la CSST est capitalisée à 50 p. cent, c'est-à-dire qu'elle possède présentement dans ses coffres un actif qui couvre la moitié de ses éventuels engagements.

« Un tel taux de capitalisation nous permet de respecter tous nos engagements », a dit la présidente. La CSST dispose d'ailleurs d'une analyse de ses fonds par une firme d'acteurs indépendants, le Groupe Sobeco, qui garantit que les réserves actuarielles de l'organisme sont suffisantes.

A titre de comparaison, l'organisme équivalant de la CSST en Ontario n'est capitalisé qu'à 30 p. cent.

Toutefois, Mme Jérôme-Forget admet que la loi actuelle devra être modifiée dans les plus brefs délais pour s'assurer que le taux de capitalisation demeure supérieur à 50 p. cent.

« J'ai écrit deux fois au ministre responsable (Pierre Paradis) à ce sujet car c'est très urgent », a-t-elle dit.

Un projet de loi est d'ailleurs censé être soumis à l'Assemblée nationale cet automne.

Meilleur système

En dépit de ces problèmes fi-

nanciers, Mme Jérôme-Forget croit que le système actuel d'indemnisation des accidentés du travail demeure le meilleur pour notre société.

Ce système conçu en 1931 prévoit que l'ensemble des patrons du Québec assume les frais causés par les accidents du travail en échange de quoi les travailleurs accidentés renoncent à des poursuites individuelles devant les tribunaux à la suite d'accidents.

« Retourner à l'ancien régime comme il existe encore aux États-Unis serait un grand pas en arrière », a-t-elle dit en signalant que dans l'État américain du Maine, limitrophe au Québec, plus aucun assureur ne veut couvrir les risques d'accidents dans les entreprises de coupe de bois, à cause du taux trop élevé d'accidents.

Le régime permet également à un accidenté de vivre honorablement à la suite d'un accident qui l'immobilise, en lui versant 90 p. cent de son salaire net.

Les critères de retrait préventif pour les femmes enceintes seront révisés

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

■ Les critères qui permettent le retrait préventif de la travailleuse

enceinte sont en train d'être révisés. Les nouvelles normes seront prêtes en septembre.

« Il va falloir être plus responsables », a commenté la présidente

de la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST), Mme Monique Jérôme-Forget, lors d'une entrevue accordée à la Presse Canadienne.

Selon la présidente, « la courbe actuelle ne peut plus continuer ». Cette courbe indique un taux de croissance exceptionnel de réclamations acceptées depuis la mise en place du programme en 1981 : 5 000 demandes en 1983, 6 000 en 1984, 9 130 en 1985 et 11 000 en 1986.

L'an dernier, quelque \$40 millions ont été requis pour les frais du programme.

La loi accorde à la travailleuse enceinte le droit d'être affectée à d'autres tâches ou, si c'est impossible, de quitter son emploi si ce dernier menace la santé de la mère ou du bébé.

La plupart des demandes formulées par des travailleuses enceintes (82 p. cent) ont été acceptées l'an dernier.

Comme les employeurs assument 100 p. cent des frais, ils ont protesté, estimant qu'il n'avaient pas à assumer le coût de la politique nataliste de l'État.

Mme Jérôme-Forget reconnaît qu'il a pu y avoir des abus dans ce secteur. Les médias ont fait grand cas d'une serveuse de bar qui a réclame un retrait préventif sous prétexte que la fumée de cigarette aspirée passivement nuisait à son bébé qu'elle allaitait.

« Un groupe de médecins se penche actuellement sur la définition de critères qui détermineront l'exercice de ce droit. Leur rapport sera prêt en septembre. Les critères seront réinterprétés à la lueur de ce que dit la loi », a dit la présidente de la CSST.

Étant elle-même mère de deux enfants et ayant déjà milité à la Fédération des femmes du Québec, Mme Jérôme-Forget se dit « très à l'aise de défendre ce point de vue ».

Le Québec est le seul État en Amérique du Nord à offrir un tel régime pour les travailleuses enceintes.

« Ça n'appartient pas à la CSST de payer pour des conditions privées de grossesse », a dit la présidente.

L'article 40 de la Loi, il est bon de le rappeler, stipule que pour obtenir le droit de quitter son emploi actuel, la travailleuse enceinte doit « fournir à l'employeur un certificat attestant que les conditions de son travail comportent des dangers physiques pour l'enfant à naître ou pour elle-même à cause de son état de grossesse ».

Dans ce cas, l'employeur doit l'affecter « à des tâches ne comportant pas de tels dangers et qu'elle est raisonnablement en mesure d'accomplir ».

Une carrière bien remplie

Presse Canadienne

■ Celle qui préside la CSST depuis un an, Mme Monique Jérôme-Forget, est arrivée à la tête de l'organisme avec une carrière déjà bien remplie.

Elle a été successivement psychologue dans différents hôpitaux de Montréal, puis directrice des services professionnels au Centre des services sociaux du Montréal métropolitain avant de devenir première vice-présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

Elle a été ensuite sous-ministre adjointe de la Santé à Ottawa et vice-rectrice aux Finances à l'Université Concordia.

Elle est diplômée en économie en plus de détenir un doctorat en psychologie.

Où trouve-t-on la légèreté et la robustesse SONY



LECTEUR DE CASSETTE AM/FM STÉRÉO
WALKMAN WM-F41

• syntonisateur AM/FM intégré

à **79\$**
et où
le service
est
compris?

Chez votre
marchand
SPEC

AUDIOTRONIC (1975) ENR.
368, rue Ste-Catherine ouest
Montréal 861-5451

MAGIC TOUCH
LA TOUCHE MAGIQUE
5343, Queen Mary
Montréal 481-2792

ATELIERS ÉLECTRONIQUES
BROSSEAU INC.
31, rue Evangéline
Granby 378-0139

MAISON DU SON
ÉLECTRONIQUE
1843, rue Mont-Royal est
Montréal 523-1101

TV ÉLECTRONIQUE COUTU
6394, rue St-Hubert
Montréal 273-9121

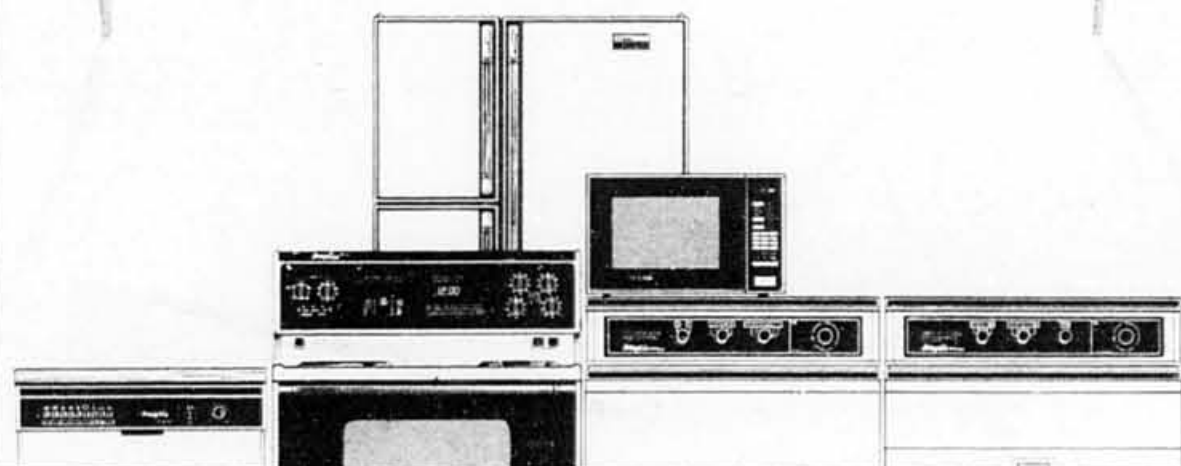
MARCEL TV
REPERTIGNY INC.
587, rue Notre-Dame
Repentigny 581-8503

A. FORTIN
TELEVISION INC.
47, rue Fleury ouest
Montréal 381-9261

SPEC
ELECTRONIQUE

80 marchands service compris!

INGLIS VENTE A BATTRE TOUS LES RECORDS



C'est le moment! Prenez avantage de la Vente à Battre Tous les Records Inglis, qui se poursuit à travers tout le Canada. Épargnez à l'achat de tout appareil: — four micro-ondes, réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, lessiveuse et sècheuse automatiques.

Pour un temps limité seulement, les marchands des réputables appareils ménagers de qualité de marque Inglis vous offrent ceux-ci à des prix exceptionnels.

Et ne manquez pas de venir voir le nouveau réfrigérateur Système 2000... le tout premier, au monde

entier, mettant à l'affiche des commandes électroniques informatisées. Sa performance est insurpassable; ses coûts d'opération sont les plus économiques sur le marché.

Vous pourriez vous mériter un Voyage Pour Deux, aux Jeux Olympiques d'Hiver de 1988, ou une des 90 Pièces de Monnaie Olympique offertes en prix. Aucune obligation d'achat. Vous n'avez qu'à visiter une des succursales d'un marchand participant des Appareils Ménagers Inglis pour tous les détails.

Empressez-vous! Le concours et la vente se terminent le 25 juillet 1987.



Appareils Electroménagers

Inglis

LE STANDARD D'EXCELLENCE
DES APPAREILS ELECTROMÉNAGERS

Brault et Martineau Inc.
7930 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qc

382, boul. des Laurentides
Laval, Qc

3245, chemin Chambly
Longueuil, Qc

6875 est, Jean-Talon
St-Léonard, Qc

1130, rue Dollard
Ville LaSalle, Qc

Lefebvre Radio Mubles Inc.
1502, rue St-Paul
Ville Lemoyne, Qc

Ameubl. M. Poissant Inc.
2060, boul. Marie-Victorin
Varennes, Qc

Talbot Le Bon Gars Inc.
2510, rue Centre
Montréal, Qc

Ameublement Chambly 1986
1226, rue Bourgogne
Chambly, Qc

Ameublement Simard Inc.
506, rue Albanel
Boucherville, Qc

Meubles J. Valiquette Inc.
2174, rue Marie-Victorin
Longueuil, Qc



BMW

VOLVO

MERCEDES-BENZ

JAGUAR

TOYOTA

Les propriétaires de ces voitures ont choisi celle qui a le moins de problèmes.

Lors d'un sondage indépendant effectué auprès de plus de vingt mille propriétaires de voitures, la Toyota Cressida a été choisie comme celle qui avait le moins de problèmes. Moins que la Mercedes-Benz, moins que la Ford Thunderbird et moins que la BMW.

Elle a été choisie la meilleure parmi un total de 138 modèles différents de voitures importées et nord-américaines.* Et c'est la deuxième fois de suite qu'une Toyota se classe au premier rang.

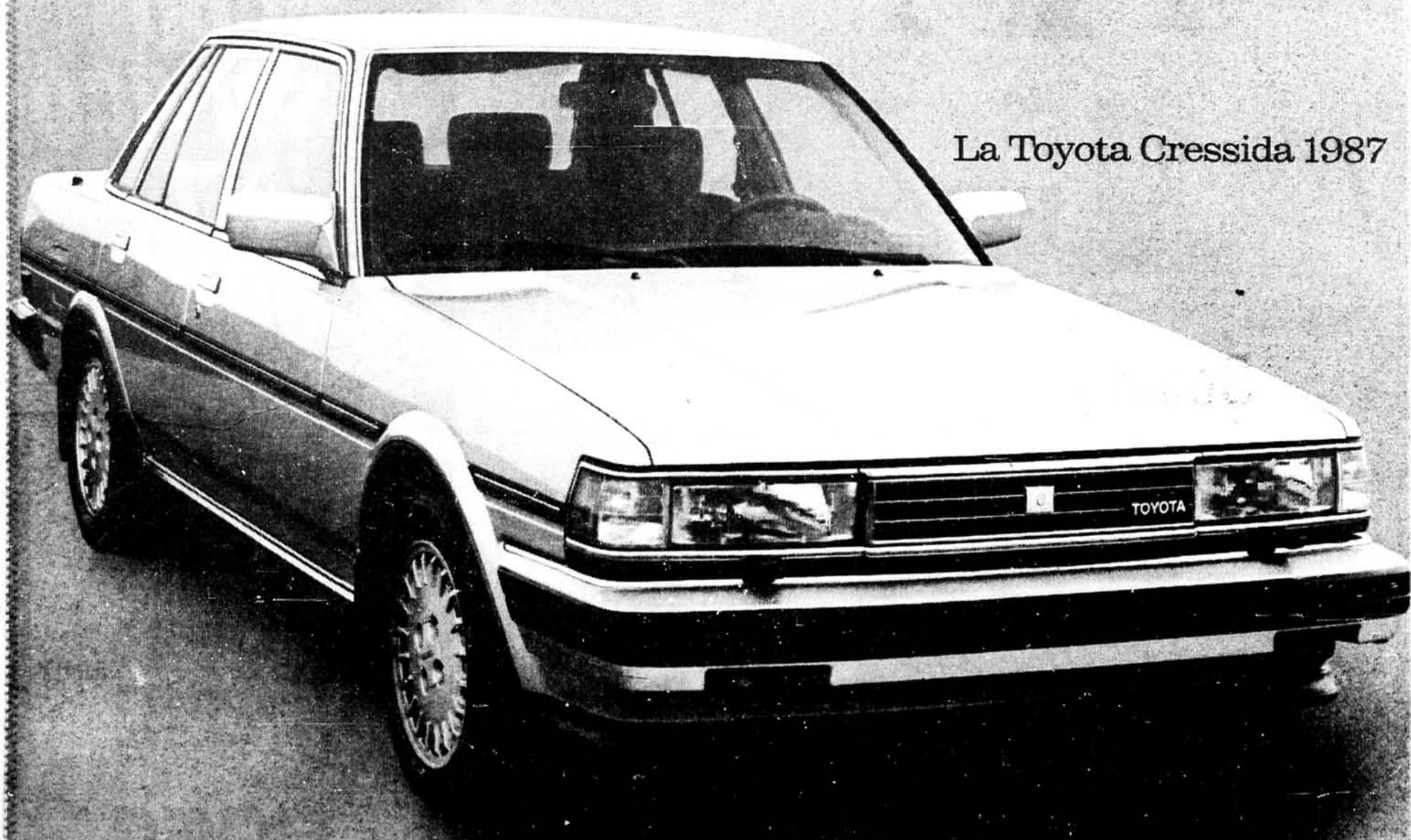
Les propriétaires de plus de vingt mille voitures jugent qu'une Toyota a moins de problèmes que les autres. Eh bien, c'est pas surprenant...

NOUS GARANTISSONS NOTRE QUALITÉ 5/100

Les véhicules Toyota 1987 achetés le ou après le 1^{er} juillet 1985 sont assurés par une garantie Toyota du groupe propriétaire pour une durée de 5 ans ou 100 000 km. Tous les véhicules Toyota 1987 sont aussi assurés par une garantie de 3 ans, sans limite de kilométrage, contre un prix d'achat élevé. Il a été démontré que les véhicules Toyota ont la plus longue durée de vie.

*Sondage effectué sur les problèmes affectant la voiture durant les 90 jours suivant l'achat. J.D. Power & Associates Recherche de qualité sur les nouvelles voitures.

C'est encore une Toyota!



La Toyota Cressida 1987

TOYOTA

QUI POURRAIT EN DEMANDER PLUS

La rencontre du pape avec les autochtones à Fort Simpson durera trois heures et demie

JULIE MELVILLE

■ Jean-Paul II rencontrera les autochtones à Fort Simpson, dans les Territoires du Nord-Ouest, le 20 septembre prochain, pendant trois heures et demie.

Le coordonnateur désigné par les évêques canadiens pour l'organisation de cette visite papale au Canada, M. André Vallée, a indiqué hier que Jean-Paul II arrivera à Fort Simpson à 10h30 pour en repartir au début de l'après-midi.

C'est d'Edmonton, où il aura passé la nuit précédente, que le pape devrait s'envoler à 17 heures à destination de Rome.

On sait que Jean-Paul II effectuera un détour jusqu'à Fort Simpson après avoir passé un peu plus d'une semaine aux États-Unis. Son voyage dans ce pays, qu'il commencera le 10 septembre à Miami, prendra fin à Detroit le 19 septembre.

À Fort Simpson, Jean-Paul II célébrera la messe dominicale. Il

est déjà certain qu'il livrera un message particulier à l'intention de ses hôtes autochtones.

Interrogé hier au téléphone, l'évêque du diocèse de Mackenzie-Fort Smith, Mgr Denis Croteau, o.m.i., a signalé que Jean-Paul II est attendu à Fort Simpson avec une impatience au moins aussi grande qu'a été la déception ressentie en 1984. On se souvient que, cette année-là, l'avion transportant le pape n'avait pu se poser sur la piste en raison du brouillard; après avoir seulement survolé le village pendant quelques instants, il avait dû mettre le cap sur Vancouver, étape suivante de cette visite au Canada.

Selon Mgr Croteau, le risque

existe toujours que le mauvais temps soit de nouveau au rendez-vous puisque la visite du pape doit encore avoir lieu presque à l'automne. Mais cette fois, a laissé entendre l'évêque, le pape pourrait être un peu moins pressé par un horaire serré. En cas de contretemps météorologique, il ne serait donc pas exclu que Jean-Paul II prolonge de quelques heures son séjour à Edmonton avant de se diriger vers Fort Simpson.

En 1984, environ 4000 personnes étaient réunies à Fort Simpson dans l'espoir d'y rencontrer Jean-Paul II. Selon Mgr Croteau, on peut s'attendre à ce que, en septembre prochain, un plus grand nombre de personnes encore y soient présentes.

Garder votre bois sain et beau avec les préservatifs et la teinture pour bois
OSMOSE-PENTOX®



Disponible chez les quincailleries, marchands de bois & matériaux de construction.

AG

A. Gold & Sons
DEPUIS 1899

Solde Estival

JUSQU'À 50% DE RABAIS
DANS TOUS NOS MAGASINS

• CENTRE ROCKLAND
PLACE VERTU • 960, STE-CATHERINE OUEST
LES GALERIES D'ANJOU • LES PROMENADES ST-BRUNO
LE CARREFOUR LAVAL • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

AG

Un Anniversaire qui ne vous coûte pas cher



L'ensemble Beautyrest Anniversaire

Rendez-vous sans tarder chez le marchand Simmons. En effet, c'est le temps de l'année où Simmons vous fait une offre qui ne se refuse pas: l'ensemble Beautyrest® Anniversaire. Cet ensemble est doté du célèbre système Contour-Flex® de Beautyrest: chaque ressort agit individuellement et s'adapte parfaitement à la partie du corps qu'il doit maintenir. L'ensemble Anniversaire est durable et confortable; son superbe coussin damassé le rend conforme aux exigences les plus récentes de la mode. Puisque Simmons vous fait présentement bénéficier d'un rabais de 30% ou plus, vous avez tout avantage à "célébrer" l'Anniversaire. Simmons Beautyrest. La dynamique du confort.



Contour-Flex

Économisez
jusqu'à

30%*
ou plus.

Chez les marchands participants
Les économies peuvent varier
d'un marchand à l'autre.

SIMMONS®

Official Supplier of Beds to Calgary 1988 Olympic Winter Games
Fournisseur officiel de lits aux Jeux Olympiques d'hiver de Calgary de 1988.



MAISON DU MATELAS
(Succursales)
8560, rue St-Hubert
Montréal, Québec
274-5444

FOYER DU MATELAS DE
PIERREFONDS
13071, boul. Gouin Ouest
Pierrefonds, Québec
625-6662

CORBEIL ÉLECTRIQUE
7566, rue St-Hubert
Montréal, Québec
271-1118

MATELAS EXPERT
7130, rue St-Denis
Montréal, Québec
495-2433

MEUBLES SABATINO
7119, rue St-Hubert
Montréal, Québec
273-1731

GERMAIN LARIVIERE
4060, boul. Laurier
Ste-Rosalie, Québec
666-8691

MEUBLES ULTRA
267, boul. Laurier
St-Basile-Le-Grand, Québec
653-1556

AMEUBLEMENT BARBEAU
& GARCEAU
635, rue Principale
St-Donat, Québec
424-2133

LEFEBVRE & ROBERT
7801, boul. Newman
Ville LaSalle, Québec
363-3687

M.D. VAILLANCOURT
2400, boul. Le Corbusier
Laval, Québec
687-5221

AMEUBLEMENT
NORMAND LALONDE
1120, rue Principale
St-Zotique, Québec
267-3250

P.E. MASSE
565, de la Madonne
Mont-Laurier, Québec
623-2882

AMEUBLEMENT ROGER
FONTAINE
4021, rue Dandurand
Montréal, Québec
729-3663

AMEUBLEMENT CLAUDE
LACOMBE
3807, rue Hochelaga
Montréal, Québec
255-5126

AMEUBLEMENT J.G.
HOGUE
2525, rue Fleury Est
Montréal, Québec
381-2501

MATELAS & MEUBLES
MARCEL MARQUETTE
507, rue Broadway
Montréal, Québec
645-0459

MATELAS CHATEAU INC.
4238, rue Berthel
Montréal, Québec
523-1323

BELMONT FURNITURE
5999, AVENUE MONKLAND
MONTRÉAL, QUÉBEC
461-3327

Où met-on en vedette une caméra vidéo 8 mm SONY



La caméra 8mm auto focus «Handycam» CCD-V3
mallette compacte et résistante incluse LCV-818
• appareil entièrement automatique

1599\$

et où
le service
est
compris?

Chez votre
marchand
SPEC

AUDIO MAISONNEUVE INC.
920, boul. de Maisonneuve est
Montréal 845-9544

ATELIERS ÉLECTRONIQUES
BROSSEAU INC.
3256, rue Grande Allée
St-Hubert 678-3430

CENTRE A.T. VIDÉO INC.
5559, boul. Léger
Montréal-Nord 321-5159

DUBÉ ÉLECTRONIQUE INC.
2719, rue Des Ormeaux
Montréal 352-2130

DUMOULIN TV. INC.
8390, rue St-Hubert
(sud de Metropolitain)
Montréal 388-4636

ÉLECTRONIQUE MAMBO INC.
400, boul. Cartier
Laval 663-2351

PERRON & GAGNÉ TV INC.
3774, boul. Lévesque
Chomedey, Laval 681-6466

TÉLÉRAMA INC.
2194, boul. Marie-Victorin
Varenes 652-2755

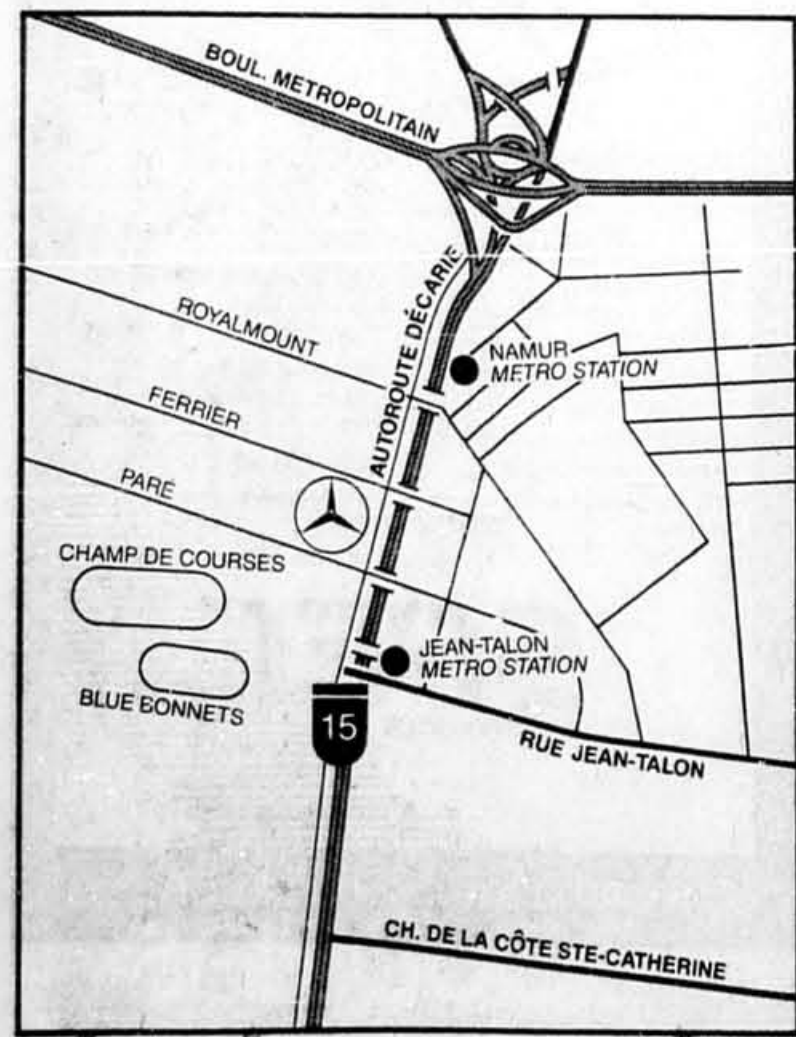
SPEC
ELECTRONIQUE

80 marchands... service compris!

DÉSORMAIS, SUR LE BOULEVARD DÉCARIE, 104 000 PI² SERONT CONSACRÉS UNIQUEMENT AU SERVICE DE NOS CLIENTS.



Mercedes-Benz annonce son emménagement dans de nouveaux et spacieux locaux au 7800, boul. Décarie



Mercedes-Benz Canada, qui cherche toujours à appliquer les normes les plus hautes dans l'ordre de la vente et du service, vous invite à visiter ses nouveaux locaux, commodément situés au 7800, boulevard Décarie.

Sur ces 104 000 pieds carrés s'élève une nouvelle salle d'exposition de voitures neuves où vous trouverez toute la série des Mercedes 1987; plus un parc extérieur et couvert, consacré à des Mercedes de seconde main soigneusement sélectionnées. En plus de tout cet espace où vous pouvez déambuler, un vaste terrain de stationnement permet à cent de nos clients de se garer.

Vous pouvez vous promener à loisir dans l'atmosphère paisible de ces nouveaux établissements. À toutes les questions que vous pouvez poser, notre personnel hautement qualifié et expérimenté pourra répondre pertinamment, tout en vous expliquant de façon probante pourquoi les Mercedes sont construites comme aucune autre voiture au monde.

En plus de cette expansion d'ordre spatial, nous avons aussi augmenté la capacité de notre service d'entretien. Pour qu'il vous soit plus facile de prendre rendez-vous, il y a désormais trois conseillers de service à votre disposition. Plus la présence à plein temps de seize techniciens spécialisés et formés à l'usine, qui disposent du matériel de diagnostic électronique le plus récent, et ne posent que de véritables pièces de rechange Mercedes-Benz—à l'aide

d'outils conçus par Mercedes-Benz. Le tout dans le but d'augmenter la rapidité, l'efficacité et la fiabilité du service.

Pour contribuer à faire de vous le propriétaire de voiture le plus choyé du monde, nous vous offrons un certain nombre de services spéciaux. Ainsi, notre programme d'Assistance Routière vous permet, chose rassurante, de faire appel à notre service d'urgence, en dehors des heures ouvrables, dans toute la zone métropolitaine de Montréal; les personnes très occupées ont la possibilité de déposer et de reprendre leur voiture en dehors des heures ouvrables; nous ne vous rendons votre voiture qu'après l'avoir lavée.

Venez vite visiter nos nouveaux locaux, et donnez-nous l'occasion de vous faire bénéficier d'une qualité de service que nous voulons insurpassable.

7800, boulevard Décarie
Montréal (Québec)
Téléphone: (514) 735-3581



La générosité des Québécois soulage deux jeunes handicapés équatoriens

LILY TASSO

■ Grâce à un extraordinaire mouvement de solidarité, deux jeunes Équatoriens menacés par de graves handicaps ont pu être soignés à Montréal. Nixon Valencia, âgé de 17 ans, risquait de devenir aveugle en moins de deux ans s'il n'était pas débarrassé de la membrane sclérotique qui recouvrait sa cornée. Quant à Ramiro Sol, un bambin de cinq ans et demi, né avec la jambe gauche s'arrêtant au-dessous du genou, c'est un déséquilibre du bassin et la scoliose qui le guettaient s'il n'était pas appareillé.

Le directeur de la Croix-Rouge d'Atacames avait présenté Ramiro à Pascal Le Colletier, un agent de bord d'Air Canada qui a fondé, il y a trois ans, ASSA ou Amitié Saint-Sauveur/Atacames, en jumelant Saint-Sauveur-des-Monts au village équatorien, comme le rapportait *La Presse* du 19 avril dernier. «J'ai rencontré Naomi Bronstein qui m'a suggéré de préparer un dossier médical comprenant les radiographies nécessaires. J'en ai parlé ensuite à Normand Lavoie, le chef des opérations Amérique du Nord d'Air Canada. Il est membre des Shriners et a obtenu que leur hôpital prenne l'enfant en charge», explique M. Le Colletier.

Ramiro sortait hier pour la première fois, après un séjour d'un mois à l'hôpital durant lequel le Dr Michael Rosman l'a opéré pour préparer le moignon à recevoir la prothèse qu'on lui a ajustée. Sa première visite était pour *La Presse*. «La prothèse de Ramiro l'ennuie. Il était plus habile sur une seule jambe», explique M. Le Colletier.

Ramiro séjourne chez Jean-Paul et Delia Gutter, de Saint-Sauveur-des-Monts, qui parlent tous deux l'espagnol. Il rentrera en septembre prochain dans son pays, où il sera suivi par la Fondation française Handicap-Opération dans la ville voisine d'Esmeraldas.

Opéré des deux yeux

Pour ce qui est de Nixon Valencia, c'est Pascal Le Colletier lui-même qui s'était rendu compte d'une anomalie en braquant sa lampe de poche sur ses yeux. Il a décidé de donner une chance à ce jeune. Une infirmière de Saint-Sauveur-des-Monts, Mme Monique Brisson, a entrepris des démarches auprès de Sainte-Justine. Là aussi, même générosité que chez les Shriners. Le Dr Magda Homsy a opéré Nixon gratuitement aux deux yeux le même jour, pour répondre à son désir. «Je peux maintenant devenir ingénieur mécanicien», lance l'adolescent à qui les projets d'avenir sont désormais permis.

Nixon vit chez Pascal Le Colletier dont les enfants, Emmanuel et Frédérique, âgés respectivement de 17 et 15 ans, parlent eux aussi l'espagnol. «Quand je suis absent, Mme Judith Rousseau l'héberge», explique M. Le Colletier qui ramènera Nixon à Atacames le 21 juillet par Air Canada et Ecuatoriana, la ligne aérienne de l'Équateur. Ces deux compagnies ont offert le passage aux enfants.

C'était leur premier voyage en avion, un voyage dont ils reviendront la tête remplie de souvenirs et les bras chargés de cadeaux. «J'ai reçu un grand drapeau du Canada. Je l'étalerai sur le mur de ma chambre», confie fièrement Nixon.



PHOTO PIERRE MCCANN, LA PRESSE

Mission accomplie, pour Pascal Le Colletier, à droite, en compagnie de Nixon Valencia, un adolescent de 17 ans opéré avec succès aux yeux, et Ramiro Sol, un bambin de cinq ans et demi muni d'une nouvelle jambe.

SONDAGE GALLUP

Appui minoritaire aux protecteurs des animaux

Les deux tiers des Canadiens (67 p. cent) sont au courant du mouvement pour les droits des animaux et deux sur cinq sont favorables au but visé par ce mouvement. Toutefois, près du quart des Canadiens (22 p. cent) n'ont aucune sympathie pour ce mouvement tandis que quelques-uns (deux p. cent) prônent le recours à la violence pour faire triompher les droits des animaux.

Le mouvement en faveur des droits des animaux est bien connu en Colombie-Britannique (75 p. cent), en Ontario (75 p. cent) et dans les Maritimes (70 p. cent). Les régions où il reçoit l'accueil le plus sympathique sont la Colombie-Britannique (49 p. cent), le Québec (46 p. cent) et l'Ontario (40 p. cent); celles où il est le moins populaire sont les Prairies (28 p. cent) et les Maritimes (34 p. cent).

Les Canadiens âgés de 18 à 29 ans (61 p. cent) sont moins au courant de ce mouvement que ceux qui sont âgés de 30 ans et plus (70 p. cent). Toutefois, le mouvement est plus populaire chez ceux de moins de 30 ans (45 p. cent) que chez les plus âgés (37 p. cent).

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées entre les 3 et 6 juin, auprès de 1 027 adultes âgés de 18 ans et plus. Un tel échantillon est précis à quatre points près, 19 fois sur 20.

Les questions étaient les suivantes:

■ Avez-vous entendu parler ou non du mouvement pour les droits des animaux?

■ Si oui: À votre connaissance, d'après ce que vous avez lu, vu ou entendu sur ce mouvement, diriez-vous que dans l'ensemble vous êtes bien disposé(e) ou mal disposé(e) envers ce qu'il essaie d'accomplir?

■ Certains partisans des droits des animaux recourent à la violence pour atteindre leurs fins, d'autres pas. Êtes-vous pour ou contre le recours à la violence pour atteindre l'objectif du mouvement des droits des animaux?

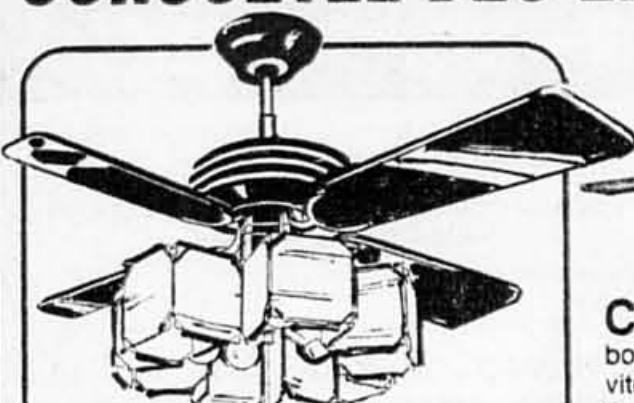
Le tableau suivant fait état des réponses aux deux premières questions. Quant à la troisième, comme seulement deux p. cent des personnes interrogées étaient favorables au recours à la violence, en opposition à 65 p. cent, aucun autre détail n'a été retenu.

	Au courant du mouvement	Bien disposé	Mal disposé	Ne savent pas	Pas au courant
National	67%	40%	22%	5%	33%
Selon les régions:					
Maritimes	70	34	28	7	31
Québec	62	46	13	3	38
Ontario	73	40	28	6	27
Prairies	55	28	21	6	45
Col.-Britannique	75	49	19	7	25
Selon l'âge					
18-29 ans	61	45	12	3	39
30-49 ans	70	37	28	5	30
50 ans et plus	70	38	24	8	31
Selon le sexe					
Hommes	68	36	26	6	32
Femmes	66	44	18	5	34

L'addition des pourcentages de ceux qui sont au courant et de ceux qui ne le sont pas ne donne pas toujours exactement 100, les chiffres ayant été arrondis.

Si la chaleur ou l'humidité vous font la vie dure

CHANGEZ D'AIR CONSULTEZ DES EXPERTS

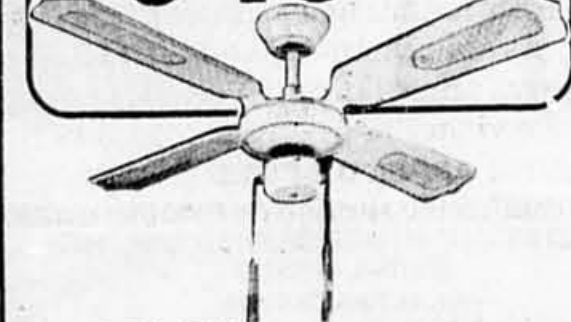


LE JOSÉE

tout noir laqué 52 pouces / 5 pales, moteur réversible à 3 vitesses à chaîne incluant luminaire à 6 ampoules (3 densités d'éclairage)

SPÉCIAL

349⁹⁵\$

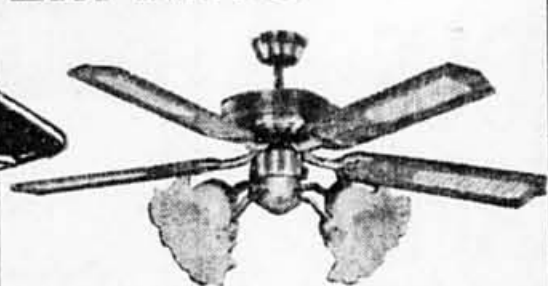


DELTA

42 pouces / 4 pales bois et rotin, moteur rév., 3 vitesses à chaîne. Blanc pur.

SPÉCIAL

69⁹⁵\$



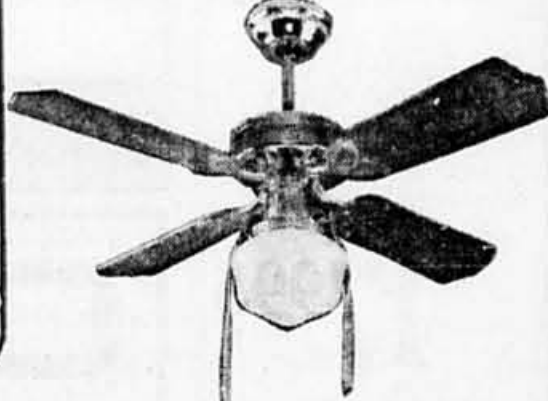
CATALINA 52 pouces / 5 pales bois (chêne) et rotin, moteur rév., 3 vitesses à chaîne incluant luminaire à 4 tulipes

Prix ord.:

229.95 \$

SPÉCIAL

129⁹⁵\$



WINDSOR

36 pouces / 4 pales bois stencil, moteur rév., 3 vitesses à chaîne. Blanc pur incluant luminaire

SPÉCIAL

79⁹⁵\$

Disponible aussi laiton poli ou laiton antique.

LA PLACE DU VENTILATEUR

5572 est. JEAN-TALON
St-Léonard
253-4702

LE CENTRE DU VENTILATEUR

5751 ave VERDUN,
Verdun
768-0076

VENTE DE FIN DE BAIL

RÉDUCTIONS JUSQU'À

50%
ET PLUS

SUR TOUTES LES MARCHANDISES
DE PRINTEMPS, ÉTÉ ET AUTOMNE
POUR HOMMES ET FEMMES



NOTRE BAIL SE TERMINE
À LA FIN DE JUILLET

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

À NOTRE
MAGASIN DES TERRASSES
SEULEMENT

ARMAND BOUDRIAS

400, RUE DU BERT 7700, LES TERRASSES, PLACE BONAFANT, PROMENADES-DE-SÈNE, PLACE QUÉBEC, GALLERIE DE LA CAPITALE

La grève au marché Lemay de Longueuil: les quatre bénévoles sont-ils des vrais bénévoles?

JOYCE NAPIER

■ Le Syndicat de l'alimentation au détail de Montréal, affilié à la CSN, a demandé hier au tribunal de défendre à l'employeur de certains de ses membres, le Marché Bernard Lemay, de la rue Saint-Charles à Longueuil, d'employer dans son épicerie des « briseurs de grève » pendant un arrêt de travail légal.

Dans sa requête à la Cour supérieure, le syndicat explique que l'épicier Lemay aurait embauché des le 19 janvier huit personnes non syndiquées, afin de ne pas respecter cette grève qui a commencé en mai dernier.

Rappelons que le commerce de M. Lemay est depuis quelques semaines au centre d'une controverse. Le 2 juillet, en effet, Georges Bonneville, conseiller syndical de la CSN, comparaissait au palais de justice de Longueuil, accusé d'avoir proféré des menaces de mort contre M. Lemay ainsi que contre son gérant, Yves Larin, et d'avoir menacé d'endommager le commerce de la rue Saint-Charles. La date de l'enquête préliminaire de M. Bonneville devrait être fixée la semaine prochaine.

Dans le document déposé hier, on explique que le syndicat de l'alimentation au détail a été accrédité en décembre dernier. Le

commerce appartenait alors à André Deslongchamps qui le vendait à M. Lemay. C'est celui-ci qui devait contester cette accréditation. Les négociations pour une nouvelle convention devaient commencer en janvier, mais les pourparlers n'allaient pas porter fruit. Le 11 avril, le syndicat obtenait le droit de grève et le 25 mai déclenchait un arrêt de travail.

Le syndicat allègue que M. Lemay prépare sa bataille depuis le mois de janvier. Il a promu quatre syndiqués au rang de cadres et il aurait embauché quatre bénévoles pour travailler dans son commerce dans le cas d'une grève afin de ne pas enfreindre le Code du travail.

Le syndicat demande au tribunal d'émettre une injonction empêchant ses huit personnes de travailler pendant la grève.

Rappelons que le 23 juin, le syndicat avait obtenu une première injonction de dix jours empêchant les quatre nouveaux cadres de travailler. Muni d'un rapport du ministère du Travail reconnaissant le fait que les quatre anciens syndiqués aient travaillé pendant la grève, constituait une infraction au Code, le syndicat avait obtenu cette première ordonnance. Le rapport du ministère concluait cependant que les quatre bénévoles, dont le rôle pendant ce conflit est également contesté par le syndicat, pouvaient continuer leur travail.

La Factorerie de Tapis^{MD} vous dit:

“DÉCOREZ DÈS AUJOURD'HUI!”

ÉPARGNEZ TEMPS

ÉPARGNEZ ARGENT

JUSQU'À
ET
44 %
DE RABAIS

INSTALLATION
GARANTIE EN
DEDANS DE 7 JOURS!

SUR TOUS
NOS TAPIS
EN MAGASIN!

ÉPARGNEZ 44%

MAGNIFIQUE
TAPIS CISELÉ

- Un tapis offrant longue durée.
- Choix imposant de coloris tons sur tons.

TAPIS
SEULEMENT
PRIX
SPÉCIAL: **9⁹⁹\$** la v²

Une valeur de: 17,99\$ la v²*

ÉPARGNEZ 44%

TAPIS SAXONY
PELUCHEUX DE
COULEUR UNIE

- Un tapis classique fait de nylon robuste.
- Offert en une gamme de couleurs décoratives.

TAPIS
SEULEMENT
PRIX
SPÉCIAL: **9⁹⁹\$** la v²

Une valeur de: 17,99\$ la v²*

ÉPARGNEZ 42%

TAPIS NYLON
PELUCHEUX
“CLASSIC”

- Choix de tons unis des plus attrayants.
- Un tapis à l'allure riche et élégante.

TAPIS
SEULEMENT
PRIX
SPÉCIAL: **13⁹⁹\$** la v²

Une valeur de: 23,99\$ la v²*

ÉPARGNEZ 44%

ÉLÉGANT
TAPIS SAXONY

- Un attrayant tapis facile d'entretien.
- Fini fil nylon d'une grande solidité.

TAPIS
SEULEMENT
PRIX
SPÉCIAL: **17⁹⁹\$** la v²

Une valeur de: 31,99\$ la v²*

*Les réductions de prix étaient en vigueur avant cette vente. Jusqu'à épuisement des stocks.

La Factorerie de Tapis^{MD}
LE PLUS GRAND SPÉCIALISTE DE COUVRE-PLANCHERS AU CANADA.

521-4273

• Appelez pour estimation gratuite à la maison • Magasinez en personne ou service à domicile
• Sans obligation • Crédit offert • Installation sur demande avec garantie de service à vie • Coupe immédiate sur mesure • Apportez les mesures de votre pièce.

**FACTOIRE
DE TAPIS**

BROSSARD
ST-LEONARD
ST-LAURENT
LAVAL
QUÉBEC
OTTAWA

7205 Boul. Taschereau Ouest
6878 Rue Jean Talon Est
3450 Côte Vertu
1710 Boul. des Laurentides
5500 Boul. des Grands
1560 Chemin Merivale

(En face de Place Portobello)
(A l'Est de Langelier)
(En face de Place Vertu)
(Au coin de St-Martin)
(Place Lebourgneuf)
(Au coin de Meadowlands Dr.)

656-8440
259-2571
332-2851
668-1140
662-1430
226-3961

**HEURES
D'OUVERTURE**
LUNDI au MERC.: 9h à 18h
JEUDI et VEN.: 9h à 21h
SAM.: 9h à 17h

MAINTENANT OUVERT: Ville LaSalle 7800 Boul. Newman (En face de Marché du Boulevard) 367-3141

EGALEMENT A LA VILLE DE QUÉBEC • MONTREAL • HALIFAX • DARTMOUTH • OTTAWA • TORONTO • HAMILTON • LONDON

• ST. CATHARINES • SUDBURY • WINNIPEG • REGINA • SASKATOON • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER • HOUSTON • DALLAS • AUSTIN • SAN ANTONIO

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

Travaux publics
CanadaPublic Works
Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, Région de la Capitale nationale, Place du Portage, Phase IV, 140, promenade du Portage, Hull, Québec, (adresse postale) OTTAWA (Ontario) K1A 0M3 seront reçues jusqu'à 15 h, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans à l'adresse ci-dessus, (téléphone 997-5667) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

No.: 700310 - Modifications et agrandissement, édifice Douanes et Immigration, île Cornwall, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: jeudi 30 juillet 1987

Dépôt: 100\$

BUREAU DÉPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les sous-traitants pour construction électrique et mécanique doivent présenter leur soumission par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le 28 juillet 1987, conformément aux dispositions du document intitulé les Règles normatives concernant les pratiques des bureaux de dépôt de soumissions (pour les projets de construction d'immeubles du gouvernement fédéral) en date du 7 août 1981.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Transports
CanadaTransport
Canada

Aviation

Aviation

APPEL D'OFFRES

Transports Canada lance un appel d'offres pour le projet suivant:

PROJET: QP-2031

Conception, fourniture et installation d'un système de gestion des ressources et d'affichage de vol (FIDS) à l'aéroport int. de Montréal (Mirabel), Québec.

SÉANCE D'INFORMATION: Le 16 juillet 1987 à 10 heures, heure locale, salle de presse de l'aéroport, aéroport int. de Montréal (Mirabel), Québec.

DATE DE CLÔTURE: 7 août 1987

Les soumissions cachetées et adressées au surintendant, Gestion du matériel, Transports Canada, C.P. 550, Édifice du dépôt régional, 1435, Cardinal, aéroport int. de Montréal, Dorval, P.Q. H4Y 1B3 633-3203, (n° télex: 05-822544) seront reçues jusqu'à 15 heures, heure locale à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque remboursable fait au nom du Receveur général du Canada.

Pour être prise en considération, la soumission doit être présentée sur les formules fournies par le Ministère et accompagnée de la caution précisée dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J.C.M. PITRE
Directeur régional
Navigation aérienne

Le 6 juillet 1987

Canada

Travaux publics
CanadaPublic Works
CanadaRégion de la
Capitale nationaleNational Capital
Region

LOCAUX COMMERCIAUX DE DÉTAIL À LOUER
RUE SPARKS, OTTAWA

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT

71 SPARKS
Environ 154,4m² (1662 pi car.) au rez-de-chaussée.

83 SPARKS
Environ 236,2m² (2543 pi car.): 164,3M² (1769 pi car.) au rez-de-chaussée et 71,9m² (774 pi car.) au niveau mezzanine.

143 SPARKS
Environ 108,9m² (1172 pi car.) au rez-de-chaussée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

Nicole Lavoie
Travaux publics Canada
Operations commerciales
140, Promenade du Portage
Hull, Québec K1A 0M3
(819) 997-3757

Canada



APPEL D'OFFRE

POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TOURS D'ÉCLAIRAGES
POUR LES INSTALLATIONS INTERMODALES À LA COUR TURCOT
MONTREAL — QUÉBEC

No. de Projet SL86029

Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'à midi, heure avancée de l'est, mardi le 4 août 1987.

Les documents pertinents aux soumissions seront fournis sur demande à la salle des plans (8:30 à 12:30 et 14:00 à 16:30) au 13e étage, 935, rue de la Gauchetière ouest, Montréal, H3B 2M9, moyennant dépôt non-remboursable d'un chèque certifié de cinquante dollars (50 \$), payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au: (514) 399-8760.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Bureau du vice-président régional
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada
Montréal

Suite des Avis légaux
en pages C 6, C 7, D 13 et p 14

Restigouche revit les escarmouches de la pêche au saumon

Presse Canadienne
RESTIGOUCHE

■ La situation est redevenue explosive ces derniers jours dans la vallée de la Matapédia où les autochtones ont recommencé à se battre pour leurs droits sur la pêche au saumon, à la fin de l'entente annuelle avec le gouvernement québécois.

Deux Amérindiens ont été ar-

rêtés pour avoir illégalement tendu leurs filets et l'incident a soulevé tout un émoi à Restigouche. Les agents du service de la conservation de la faune ont été reçus avec des pétards, qui ont résonné comme des coups de feu. Peu de temps après, les cailloux volaient et atteignaient l'hélicoptère gouvernemental du ministère du Loisir, Chasse et Pêche. Le système de propulsion de l'appareil aurait été endommagé.

Au cabinet du ministre Yvon Picotte, on faisait savoir hier que les agents de la conservation de la faune n'avaient fait que leur travail normal de surveillance et que les incidents des derniers jours avaient été amplifiés par la rumeur.

La dernière entente avec le gouvernement québécois est venue à échéance le 30 juin, les quotas d'un millier de saumons consentis aux Micmacs ayant été

atteints. Mais il semble que les autochtones ne l'entendent pas de la même oreille et qu'ils auraient continué à pêcher, ce qui a entraîné l'intervention des gardes-pêche.

La situation est d'autant plus confuse que le protocole est signé d'année en année pour des dates de saison de pêche qui varient de fois en fois. L'an dernier, la dernière entente portait pour une période de trois ans.

Les choses ont commencé à se gâter il y a deux jours environ quand les agents de conservation, effectuant une surveillance de routine, sont intervenus auprès de deux ou trois Amérindiens pratiquant selon eux une pêche illégale.

Les événements qui ont suivi restent nébuleux, aucune autorité ne voulant se prononcer. Du côté de la Sûreté du Québec, on refuse de dire si des agents du poste de

Matapédia ont été appelés en renfort, disant que l'on ne veut pas faire de commentaires pour ne pas envenimer la situation.

On se souvient qu'en 1981 le problème de la pêche du saumon dans la région de Restigouche et de la réserve de Pointe-à-la-Croix avait placé le gouvernement québécois sur un baril de poudre, des dizaines de policiers ayant été appelés dans la région, ce qui avait conduit à de nombreux affrontements.

RABAIS 20%

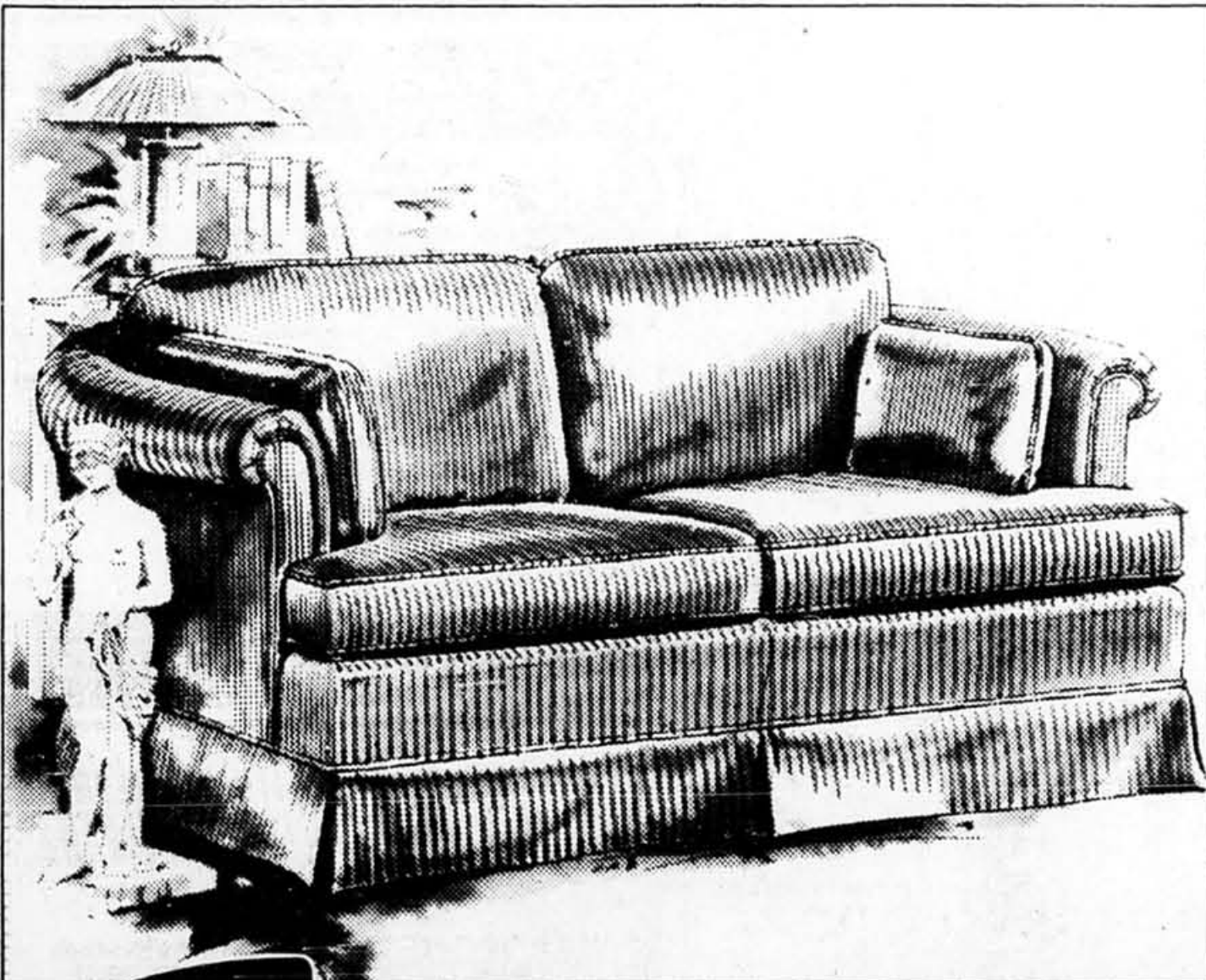
GALERIES ROWLAND COOPER KROEHLER

RÉALISEZ VOS RÊVES DE DÉCORATION EN
CHOISSANT UN MAGNIFIQUE
RECOUVREMENT PARI NÔS
NOUVEAUX TISSUS

Trois grands noms dans le domaine des recouvrements sur mesure sont maintenant à rabais de 20% sur les prix ordinaires! Venez dès aujourd'hui et créez-vous un intérieur à votre image. Au magasin du centre-ville seulement. LA VENTE SE TERMINE LE 8 AOÛT

501, AMEUBLEMENT

CHOISISSEZ UN MEUBLE À LA MESURE DE VOTRE BUDGET ET
PROFITEZ DE LA VENTE DE RECOUVREMENTS SUR MESURE SIMPSON



Simpson

MONTRÉAL

LA GARANTIE SIMPSON: Satisfaction
garantie ou argent remis.



TOUT EST DANS LE STYLE

VENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.

Vote sur une entente au Holiday Inn-Dupuis

■ Une troisième entente de principe est intervenue hier dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, cette fois entre le Holiday Inn Place Dupuis et le syndicat CSN qui représente ses 180 employés.

L'entente, dont le contenu n'a pas été dévoilé, sera soumise aux membres aujourd'hui. Les dirigeants du syndicat en recommanderont l'acceptation. Par ailleurs, les employés du Holiday Inn centre-ville doivent se prononcer demain sur l'entente de principe intervenue lundi.

Le week-end dernier, les 350 employés du Grand Hôtel ont ratifié par plus de 90 p. cent l'entente de principe survenue le jeudi précédent avec leur employeur. Selon le syndicat, l'entente prévoit des hausses

de salaires de 31 p. cent étalées sur trois ans. D'ici mars 1990, les employés à pourboires recevront \$7,62 l'heure et les préposés aux chambres, \$10,02 l'heure.

Entre-temps, la grève se poursuit toujours au Ramada Inn du Parc Olympique où les 100 employés ont rejeté les dernières offres patronales dans une forte proportion. Les salaires constituent l'enjeu principal du conflit.

Des négociations intensives continuent à l'Hôtel du Parc et au Quatre-Saisons. Par ailleurs, la CSN soutient que les pourparlers piétinent au Meridien et à l'hôtel Reine-Élisabeth, où, plus particulièrement, l'employeur ne reconnaît plus les porte-parole syndicaux à la table de négociations.

Projet de grève reporté de 24 heures chez Quebecair

LISA BINSSE

■ Le syndicat des 250 employés au sol de Quebecair a accepté hier de reporter de 24 heures son arrêt de travail, après que le transporteur se fût engagé verbalement à retarder d'autant l'imposition de nouvelles conditions de travail.

M. Henri Lemelin, porte-parole de l'Association internationale des machinistes, a déclaré hier que Quebecair, lors d'une rencontre avec le syndicat, s'est engagé à déposer les nouvelles conditions de travail hier après-midi et de les imposer demain, au lieu d'aujourd'hui.

Le syndicat, qui menaçait d'ériger des piquets de grève à tous les aéroports desservis par Quebecair, si le transporteur concrétisait son intention de modifier à la baisse les conditions de travail des employés au sol, a décidé de reporter sa menace de 24 heures.

«Tant que Quebecair ne touchera pas à nos conditions de travail, a soutenu M. Lemelin, nous ne ferons pas de grève.»

Mais il est convaincu que le transporteur veut provoquer la grève «parce qu'il veut faire passer l'odieux de la fermeture de Quebecair sur le dos des employés». Le syndicat pense que la direction de Quebecair veut éventuellement fermer l'entreprise pour laisser la place à Nordair Métro.

Advenant un arrêt de travail à minuit et deux minutes demain, le service ne sera pas perturbé pour autant. Quebecair va maintenir tous ses vols au Québec.

M. Guy Sarrasin, vice-président aux communications, a affirmé hier qu'aucun des 152 vols hebdomadaires de Quebecair ne serait touché par l'arrêt de travail. Des membres du personnel cadre et, au besoin, du personnel spécialisé, assureront le travail des grévistes, selon les normes de Transports Canada.

«Il faut continuer, a déclaré M. Sarrasin. On ne peut pas se permettre de laisser la place à un concurrent.» Le transporteur, sous juridiction du code canadien du Travail, n'est pas assujéti aux

mesures condamnant les briseurs de grève que l'on connaît au Québec.

Selon M. Lemelin, Quebecair a annoncé cette semaine à la table de négociations, en présence du médiateur Roland Doucet, son intention d'imposer de nouvelles conditions de travail, à compter de minuit et une minute ce matin.

M. Sarrasin a répliqué que l'entreprise a simplement dit au syndicat qu'elle informerait les employés aujourd'hui, par lettre, des nouvelles conditions de travail. «On n'a pas dit que ce serait à minuit.» Il a par ailleurs précisé que la compagnie veut couper de 7 p. cent les salaires des employés au sol, réduire de cinq heures les heures de travail garanties, et diminuer les vacances et les congés de maladie.

«On n'a plus la capacité de payer des salaires 14 à 37 p. cent plus élevés que les transporteurs régionaux comme Air Ontario.»

Selon M. Sarrasin, le syndicat n'a pas déposé de contre-proposition depuis le dépôt des deman-

des patronales en février dernier. Le syndicat, dit-il, ne veut pas vraiment négocier.

M. Lemelin rétorque qu'au contraire le syndicat a diminué ses demandes et ne réclame maintenant que le maintien de la convention collective actuelle, sans augmentation de salaires pendant deux ans, outre certains ajustements salariaux. Il affirme que les concessions réclamées par Quebecair, dans un contrat de quatre ans, représentent 30 p. cent ou \$2 millions de la masse salariale de \$7,6 millions.

M. Sarrasin évalue le coût du statu quo à \$1 million de plus que ce que le transporteur est capable de payer. Quebecair a aussi demandé et obtenu des concessions importantes chez ses 58 pilotes. Des négociations se poursuivent aussi avec les 50 agents de bord.

Le contrat de travail des employés au sol est échu depuis juillet 1986, soit peu de temps avant la vente de Quebecair par le gouvernement du Québec à des actionnaires de Nordair Métro.

Prévisions pour juillet: Chaud...avec risque de neige légère!

■ jusqu'à ■
1/3 de rabais

La fourrure de vos rêves

Pourquoi attendre jusqu'à l'hiver et payer d'avantage? Si vous achetez maintenant, vous pouvez économiser jusqu'à 2300 \$!

Ne vous laissez pas bercer par le beau soleil de juillet. Les premières neiges viendront plus vite que vous le pensez. Aussi est-il sage de penser dès à présent à votre fourrure d'hiver.

Voici quelques exemples de nos prix spéciaux:

	PRIX APRÈS SOLDE	NOTRE PRIX SPECIAL
Luxeux manteaux de peaux allongées de vison.....	3999\$..	2999\$
Superbes manteaux de vison femelle..	7999\$..	5699\$
Beaux manteaux de raton laveur..	2999\$..	1999\$
Manteaux de castor non éjarré.....	2999\$..	2399\$
Luxeux manteaux de coyote.....	3799\$..	2999\$
Somptueux manteaux de renard bleu..	2999\$..	1999\$
Tout notre stock de chapeaux.....	20% DE RABAIS	

Plus une vaste sélection d'articles liquidés à prix très intéressants. Nous avons en ce moment la plus belle sélection des longueurs et des modèles les plus nouveaux. Grâce au Plan de mise de côté de Simpson, un acompte de 10% nous permettra d'entreposer gratuitement la fourrure de votre choix jusqu'au 1^{er} octobre 1987. Vous pourrez, durant ce temps, faire à votre convenance des paiements réguliers, si vous le désirez.

Profitez de ces aubaines d'été vraiment incomparables. Nos prévisions pour juillet: vous choisirez bientôt la fourrure de vos rêves!

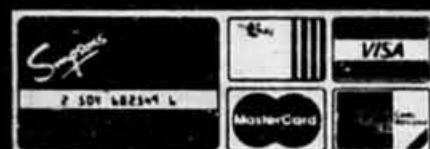
Le solde durera du 2 au 11 juillet 1987.



Simpson
GALERIE DE LA FOURRURE



Bienvenue à nos voisins des États-Unis! Rappelez-vous que vous pouvez faire ici des affaires d'or grâce au pouvoir d'achat supérieur du dollar américain.



HEURES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU MERCREDI DE 10 00 À 18 00
LES JEUDI ET VENDREDI DE 10 00 À 21 00
LE SAMEDI DE 10 00 À 17 00